

# Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI<sup>e</sup> siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la teneur des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

## Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

## Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con  
den  
CRA  
mat

# Revue de presse du jeudi 23 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traité à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénité dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

## DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua  
prés  
chai  
née:  
gou  
pas  
pas  
tion

**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

# Voici ce que les mesures de l'Arizona changeront pour vous

## HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Le gouvernement De Wever a débloqué 80 millions d'euros dans la nuit de mardi à mercredi pour apporter un soutien ciblé.

**C**oncrètement, que signifie le soutien ciblé décidé par l'Arizona? Réponses aux questions les plus fréquentes.

**Durant combien de temps ces mesures seront-elles appliquées?**

Trois mois: mai, juin, juillet.

**Mon employeur va-t-il mieux rembourser mes trajets domicile-travail?**

Il est encouragé à le faire. Entre mai et juillet 2026, votre employeur est incité à augmenter son intervention dans vos frais de déplacement. S'il relève son indemnité kilométrique existante, il bénéficie d'un crédit d'impôt couvrant 20% de cette augmentation, dans la limite de 10 centimes par kilomètre. De votre côté, ce supplément ne sera pas imposé. Cette mesure ne s'applique pas aux cartes carburant.

**Mon indemnité kilométrique pour mes déplacements professionnels va-t-elle augmenter?**

Oui, temporairement. Pour les mois d'avril, mai et

juin 2026, le montant maximal de l'indemnité kilométrique forfaitaire est recalculé chaque mois, en tenant compte des prix du carburant et de l'indice santé les plus récents – et non plus de ceux d'il y a deux trimes-

tres comme habituellement. Ce changement est neutre fiscalement et socialement pour vous comme pour votre employeur. À partir du 1er juillet, le calcul trimestriel habituel reprend.

**Puis-je bénéficier d'une aide si je me chauffe au mazout ou à l'électricité/gaz et que j'ai des difficultés financières?**

Oui. Le gouvernement fé-

déral débloque une enveloppe unique de 15 millions d'euros, répartie à parts égales entre le Fonds social mazout et le Fonds gaz et électricité. Si vous êtes en difficulté, renseignez-vous auprès de votre CPAS.

**Le gouvernement intervient-il autrement pour aider ceux qui se chauffent au mazout ou au gaz?**

L'Arizona suspend sa volonté de ponctionner davan-

tage sur la facture de gaz et de mazout. Les hausses d'accises initialement prévues pour avril sont reportées au 1er août. Vous disposez donc de quelques mois supplémentaires avant que la fiscalité sur ces combustibles fossiles n'augmente.

**Je suis indépendant ou agriculteur: ai-je droit à un soutien particulier?**

Si vous êtes indépendant, vous pouvez reporter d'un an le paiement de vos cotisations sociales du premier semestre 2026, sans majoration et sans perdre vos droits sociaux. Vous pouvez également demander une exonération de ces cotisations pour 2026 via une procédure simplifiée.

**Le gouvernement fait un geste fiscal sur trois mois.**

Si vous êtes agriculteur au forfait, le montant forfaitaire déductible par hectare est augmenté pour votre déclaration fiscale 2026 (revenu 2025), afin de tenir compte de la hausse des coûts énergétiques et de l'effondrement des prix agricoles.



Les employeurs peuvent rembourser davantage les trajets domicile-travail. © EDA

# “Il n’y a rien pour les travailleurs les plus pauvres”

Derrière l'accord de l'Arizona, voici les grands oubliés du dispositif.

L'objectif affiché par le gouvernement, avec ses aides ciblées: soutenir les travailleurs contraints de prendre leur voiture. La réalité est, selon plusieurs observateurs, sensiblement plus nuancée: sans obligation pour les employeurs, l'aide risque de ne jamais atteindre les plus précaires.

Le cœur du plan repose sur une incitation fiscale à destination des employeurs. Le mécanisme, attractif sur papier, l'est moins dans les faits, selon l'économiste Philippe Defeyt (Institut pour un développement durable). *“On améliore la situation chez ceux qui ont déjà des indemnités de déplacement. Une bonne chose, mais il y a des failles dans ce dispositif.”*

## Une mécanique qui ne profite pas à tous

La logique du système pré-suppose en effet qu'un employeur existe, qu'il verse

déjà, ou accepte désormais de verser, une indemnité, et qu'il juge l'incitation fiscale suffisante pour agir. Autant d'hypothèses qui ne tiennent pas pour une large frange de travailleurs peu qualifiés.

*“La personne qui va nettoyer à l'aéroport de Charleroi à 4 h du matin n'a pas sa place dans ce dispositif. L'employeur n'est pas remboursé, ou alors c'est à lui de créer l'indemnité ou de l'augmenter, mais dans les faits, il y a de fortes probabilités qu'il ne le fasse pas.”*

**“Les personnes en difficulté sont celles qui n'ont pas d'indemnité travail-domicile”**

C'est dans les secteurs les plus fragmentés (services à la personne, nettoyage, aide à domicile) que l'absence de couverture risque d'être la plus criante. Ces travailleurs, souvent employés via le sys-

tème des titres-services, se déplacent quotidiennement d'un domicile à l'autre, parfois la moindre compensation kilométrique. *“Les véritables personnes en difficulté sont celles qui n'ont pas d'indemnité travail-domicile, comme les personnes qui travaillent dans le secteur des titres-services, souligne Defeyt. Ici, il n'y a rien. On ne va pas aider les plus appauvris, ceux qui sont en difficulté. Je ne comprends pas, c'est une réelle faille de ce plan.”*

Pour les indépendants, le gouvernement promet des facilités de paiement et une exonération des cotisations sociales pour ceux touchés par la crise énergétique. Mais là encore, la mécanique a ses limites. *“Pour les indépendants, le coût de déplacement peut être déduit au moment de l'impôt, mais il faut voir dans les faits s'ils pourront récupérer leurs coûts, nuance-t-il. Il y a un risque de perte sèche même s'ils peuvent déduire, car cela dépend des bénéficiaires. Ce n'est pas si simple, certains indépendants auraient souhaité une réelle compensation.”*

L.J.

## Syndicats et patrons veulent la fin des sauts d'index partiels

### SALAIRES

Au sein de la majorité fédérale, on veut prendre le temps d'analyser l'alternative comprise dans cette proposition du Groupe des Dix.

**C'**est suffisamment rare que pour être signalé. Syndicats et patrons se sont mis d'accord pour demander l'abandon du saut d'index partiel. La FGTB juge cette mesure "injuste". La FEB l'estime trop "complexe" et de nature à faire augmenter "les coûts salariaux".

Décidé dans le budget fédéral à l'automne 2025, l'index en centimes consiste en une non-indexation de la part des salaires supérieure à 4000 euros bruts. Idem pour les personnes qui reçoivent une allocation supérieure à 2000 euros. Au lieu de simplement supprimer le saut d'index, les partenaires sociaux viennent avec une alternative. Le Groupe des Dix appelle le gouvernement à réformer la façon dont est calculée l'inflation afin d'avoir "plus de prévisibilité et de stabilité". L'idée serait d'intégrer l'impact des prix de l'énergie dans le mécanisme de calcul de l'indexation des salaires avec un certain délai. "En étalant l'inflation liée à l'énergie sur une période de douze mois, l'impact est atténué et rendu plus maîtrisable. Parallèlement, l'ajustement permet de mieux intégrer les prix de l'énergie dans l'indice", explique Pieter Timmermans, CEO de la FEB.

### L'Arizona va prendre le temps d'analyser la proposition.

Dans l'opposition, Anders applaudit cette union historique contre une mesure de l'Arizona. Le PS calcule encore l'impact.

Pour le gouvernement fédéral, c'est David Clarinval (MR) qui répond. Le ministre de l'Emploi se réjouit que les partenaires sociaux se mettent accord. "Les propositions issues de cet accord seront transmises au Bureau fédéral du Plan et à l'ONSS afin d'en évaluer précisément les impacts économiques, budgétaires et sociaux. Sur cette base, le kern prendra position sur les suites à réserver à ce dossier." En coulisses, d'autres hauts cadres du MR applaudissent cette mesure qu'ils trouvent "géniale". Les Engagés préfèrent attendre l'analyse du Bureau et de l'ONSS. Vooruit est plus circonspect. "En pleine crise énergétique, faire moins peser la hausse des prix de l'énergie dans l'indexation est une mauvaise idée", réagit le président Conner Rousseau. "Cela signifie une perte de pouvoir d'achat pour nos pensionnés, nos travailleurs, les aides ménagères et les caissières."

Ce changement pourrait encore être fait en amendant la loi-programme dont l'adoption a récemment été reportée.

# Les syndicats se sentent impuissants

## GRÈVE BPOST

La situation restait bloquée, malgré deux préaccords avec la direction. La ministre espérait une normalisation d'ici vendredi

**N**ouvelle journée de perturbations, ce mercredi, chez bpost. Mais comment expliquer la longueur de ce mouvement, après deux préaccords entre syndicats et direction? *"Les travailleurs estiment ne pas avoir encore suffisamment d'éclaircissements concernant la fin des tournées à 17h, nous dut Grégory Vandersmissen, délégué principal CSC bpost à Charleroi. Cela pose un réel problème: quand on parle de "17h", est-ce 16h50 ou 17h20? Les travailleurs souhaitent des précisions concrètes, notamment pour connaître leur horaire théorique de début et de fin de service, afin de pouvoir organiser leur vie privée."*

Le deuxième point, c'est le manque de confiance envers l'entreprise. *"Par le passé, certains accords pour sortir de crises n'ont pas été respectés. Les travailleurs s'en souviennent et disent clairement: 'On s'est déjà fait avoir, on ne veut pas que ça se reproduise'", nous dit-il.*

Des blocages connus mais il nous revient que des tensions existent entre les travailleurs "meneurs" de la grève, et les syndicats eux-mêmes. Ces derniers estiment que l'accord

(double) conclu avec la direction est solide mais ils ne parviennent pas à convaincre certains de reprendre leur travail.

*"Si le mouvement se prolonge jusqu'à la fin de semaine ou au début de la suivante, attention. L'entreprise nous a laissé 48 heures (depuis mardi, Ndlr) pour mener des consultations dans de bonnes conditions. Au-delà, elle pourrait recourir à des moyens juridiques pour garantir l'accès aux sites, comme l'intervention d'huissiers pour lever les piquets", nous indique un syndicaliste proche du dossier.*

Un autre ne mâche pas ses mots face à une situation dont il avoue perdre le contrôle. Car si on évoque souvent une rupture de confiance entre travailleurs et direction, cela semble être parfois le cas entre travailleurs et syndicats eux-mêmes! *"Le manque de confiance joue aussi contre nous aussi, lance-t-il. Les travailleurs nous rappellent que nous sommes leurs représentants et que certains accords passés n'ont pas été respectés."*

C'est le rôle même des syndicats que notre interlocuteur remet en question. *"À titre personnel, cette situation me fait beaucoup*

*réfléchir. Le mouvement est parti de manière spontanée, sans appel syndical, et certains travailleurs ont montré qu'ils pouvaient s'organiser sans nous. Cela pose une vraie question sur notre rôle et notre légitimité."*

## Normalisation dans les 48 heures?

Hier, la ministre des Entreprises publiques, Vanessa Matz, espérait que la situation serait normalisée dans les 48 heures. Depuis ce mercredi, 70% des bureaux sont opérationnels en Flandre ainsi que dans une bonne partie de la Wallonie, selon elle. Il restait quelques "poches" dans le Hainaut et à Bruxelles.

Thibaut Van Hoof

# Coupure de gaz: Mons obtient une simplification des démarches

## MONS

Le bourgmestre, Nicolas Martin, a rencontré ORES et Ethias ce mardi matin et exprimé son mécontentement.

La gestion de la coupure de gaz qui avait touché quelque 12 000 foyers montois entre le 11 et le 19 février dernier reste décidément en travers de la gorge des autorités communales. Déjà très critiques sur le déroulé des événements, et notamment la lenteur des démarches pour permettre la réouverture du gaz auprès de chaque citoyen, elles se montrent aujourd'hui irritées par le faible montant d'indemnités proposé et par la complexité des procédures à entreprendre dans le chef des professionnels.

**"Les montants proposés restent bien trop faibles."**

"La manière dont les choses se passent nous pose problème", indique Nicolas Martin (LB). "Seul un tiers

des victimes de cette coupure de gaz ont déposé un dossier d'indemnisation, preuve que les procédures sont trop complexes et dissuasives. C'est un manque de considération à l'égard des citoyens."

Et de poursuivre: "Proposer le même montant aux particuliers et aux commerçants est un non-sens absolu. Nous étions en plein week-end de la Saint-Valentin et nombreux sont les professionnels de l'horeca à avoir perdu de la marchandise. Proposer un montant identique sans tenir compte de ces réalités, ce n'est pas acceptable."



La panne de gaz à Mons continue de faire débat. Le collège est mécontent de la façon de gérer les indemnités. © PHOTO NEWS

Questionné à ce propos par Jean-Paul Deplus (LB) en conseil communal ce mardi, le bourgmestre a apporté quelques éléments neufs. "Nous avons rencontré ORES et Ethias ce mardi matin et leur avons fait savoir que nous n'étions pas heureux de la façon dont les choses se passent. D'abord parce que le montant forfaitaire est extrêmement faible, et d'autre part parce que les procédures pour obtenir ces indemnités sont, pour les professionnels, bien trop complexes. Un tiers de dossier introduit, c'est bien trop faible!"

### Une permanence proposée par Ethias

Le collège communal a de ce fait réclamé une procédure simplifiée. "Nous demandons la mise à disposition d'un formulaire spécifique au dossier montois. ORES et Ethias se sont engagés à accéder à cette requête." Par ailleurs, la ville a obtenu qu'Ethias organise, avec l'appui de la gestion centre-ville, une permanence le 12 mai prochain en matinée afin d'épauler les pro-

fessionnels dans l'introduction de leur dossier.

"Certains ont besoin d'être accompagnés pour préparer leur dossier. Nous avons aussi demandé de ne pas entrer dans le dernier carat de chaque pièce justificative car certaines n'ont tout simplement pas été conservées. Les demandeurs pourront ainsi produire trois exercices comptables précédents pour justifier la demande d'indemnisation." Pour Nicolas Martin, ces propositions "vont dans le bon sens", même si la satisfaction est loin d'être au rendez-vous.

"Les montants proposés restent bien trop faibles au regard de la situation vécue. Nous espérons que la proposition qui est sur la table du gouvernement wallon et qui permettrait de revoir à la hausse le montant forfaitaire sera validée." Pour rappel, un montant d'indemnisation forfaitaire de 200 euros a été proposé aux particuliers. Les professionnels pouvaient, eux, accepter ces 200 ou introduire un dossier pour espérer obtenir plus.

Emeline Bertier

# Le projet Matexi inquiète... Jusqu'au conseil communal

## CUESMES

L'échevin a rappelé le cadre juridique dans lequel s'inscrit ce projet, tout en comprenant les inquiétudes formulées.

**L**e projet de développement immobilier sur le site de la ZACC41, à Cuesmes, continue de susciter des réactions. Ce mardi, le dossier s'est invité au conseil communal de Mons à la faveur d'une interpellation citoyenne portée par Nathalie Bellet, habitante du quartier et porte-parole du collectif "Cuesmes au pied de l'Héribus". L'objectif était de sensibiliser les élus aux impacts du projet Matexi, qui prévoit la construction d'environ 400 lo-

gements.

*"Comment allez-vous répondre aux préoccupations d'ordre écologiques, d'économie des ressources naturelles, de mobilité et de bien-être de la population existante et future si vous validez ce projet?",* a interrogé la citoyenne, évoquant la mobilisation importante des riverains et les inquiétudes liées au cadre de vie.

Face à ces préoccupations, l'échevin de l'Urbanisme, Maxime Pourtois (LB), a d'emblée reconnu la

légitimité des craintes exprimées. *"Construire des logements pour nos enfants et petits-enfants est une nécessité mais cela doit être fait de manière intelligente",* a-t-il indiqué. L'échevin a également rappelé le contexte juridique entourant le dossier: en 2014, la Région wallonne a reconnu le terrain comme constructible dans le cadre d'un schéma d'orientation locale.

*"Il existe un cadre juridique qui ne peut être nié, même si on peut le contester ou le regretter",* a-t-il poursuivi, tout en soulignant que la procédure n'en était encore qu'à ses débuts. L'étude d'incidences, désormais finalisée, doit encore être analysée en

détail. *"Le temps de la procédure est aussi une garantie pour les citoyens. Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est prendre le temps d'un examen sérieux",* a ajouté Maxime Pourtois, assurant que la Ville resterait *"attentive et exigeante"* quant à l'intégration du projet dans son environnement.

Du côté des riverains, Nathalie Bellet a rappelé que le contexte avait évolué depuis la décision initiale prise en 2014, notamment en matière environnementale. Elle a également souligné qu'environ 1000 habitants s'étaient déjà opposés au projet, et estimé qu'un refus de soutenir la création de voiries et d'équipe-

ments pourrait empêcher la destruction d'un site naturel.

Au-delà de ce projet précis, les autorités communales ont insisté sur la pression croissante en matière de logement. L'échevin a rappelé que la création de nouveaux logements répondait à un besoin réel, notamment pour permettre aux jeunes générations de rester sur le territoire.

Le bourgmestre Nicolas Martin (LB) a pour sa part insisté sur la nécessité de trouver un équilibre et un juste milieu entre les droits du promoteur et les attentes des habitants tout en comprenant les craintes.

**Emeline Berlier**

# PFAS : “Le problème n’est pas réglé à la source”, déplore un collectif citoyen

## CHIÈVRES

Nicolas Glenn, citoyen chiévrais fort impliqué dans le combat contre les PFAS, appelle à une analyse plus fine de la situation locale.

**M**embre du conseil consultatif PFAS, mis en place avec les citoyens et la Ville, Nicolas Glenn a suivi avec attention les propos tenus par le ministre de la Santé, Yves Coppieters, au Parlement wallon.

**“Cette absence de réponse adaptée suscite une réelle incompréhension”**

S’il partage sa satisfaction quant à la sécurité sanitaire retrouvée dans l’eau de distribution, le Chiévrais affirme que des éléments essentiels méritent d’être nuancés et approfondis. À commencer par le puits problématique “qui reste contaminé. La qualité de l’eau au robinet repose actuellement sur un traitement, et non sur une résolution durable du problème à la source. La question de la pérennité de cette sécurité reste donc centrale : que se passe-t-il en cas de défaillance, d’entretien insuffisant ou sur le

long terme?”, s’interroge-t-il.

**“Aucune analyse propre à Chièvres : un non-sens !”**

“Suite aux résultats du biomonitoring (NDLR : plus de 900 personnes ont été testées), nous avons entendu et

apprécié que le ministre reconnaisse clairement, lors de la réunion du 13 avril, que l’eau était la principale source de contamination. Un autre point crucial mérite d’être précisé : à Chièvres, on retrouve de manière marquée le PFHxS, véritable signature de l’eau. Cela signifie que ce composé, retrouvé dans le sang des habitants, est directement lié à l’exposition locale. Toutes les situations ne sont donc pas comparables. Chièvres ne peut pas être

mise sur le même plan que d’autres communes où la “signature PFAS” est différente. C’est pourquoi il aurait été pertinent de disposer d’une analyse spécifique pour notre commune, distincte des moyennes wallonnes, afin de refléter la réalité locale.”

**“Les enfants exclus des tests : une aberration ?”**

Par ailleurs, certaines décisions posent question, souligne Nicolas Glenn.

Dans le futur biomonitoring prévu fin avril, voire début mai dans l’entité, les enfants de moins de 12 ans sont exclus. “Cette position a été justifiée par la difficulté liée au stress ou à la peur de l’aiguille. Une réponse difficilement audible pour les parents. Les enfants sont régulièrement confrontés à des prises de sang dans un cadre médical encadré. Et surtout, il faut rappeler une réalité fondamentale : les PFAS sont des polluants persistants, présents pour des années, voire des décennies. Et les enfants exposés aujourd’hui sont les adultes de demain.”

La bourgmestre de Chièvres, Zoë Delhaye, et les autres membres du collège ont pourtant demandé à plusieurs reprises, que les enfants soient inclus dans ce monitoring. Mais cette demande n’a pas été suivie. “Pour de nombreux parents, notamment au regard de situations déjà connues comme celle d’une petite fille présentant des taux particulièrement élevés de PFAS, dont le PFHxS, cette absence de réponse adaptée suscite une réelle incompréhension”, s’inquiète notre interlocuteur, membre du conseil consultatif citoyen PFAS.



■ Les prises de sang ont révélé chez certains Chiévrais de fortes concentrations en PFAS. © EDA

Pierre-Laurent Cuvellier



# Après avoir augmenté de 43 % en 2025, la taxe poubelle grimpe encore à La Louvière

Une nouvelle hausse de la taxe déchet liée au coût-vérité imposé par la Région wallonne a fait bondir l'opposition louviéroise. Pour la majorité PS-MR, cette « augmentation nécessaire » reste « limitée ».

ARNAUD DUJARDIN

Le long débat sur ce sujet épineux de taxe que les Louviérois maudissent, a de nouveau crispé le conseil communal de La Louvière, ce mardi soir. La majorité a défendu une hausse de 2,4 % pour les ménages et de 8 % pour les commerçants, dans le but d'atteindre un taux de couverture de 100,09 %. Pour rappel, ce coût-vérité imposé par la Région wallonne doit être compris entre 95 et 110 %.

« Le décret wallon oblige les communes à répercuter l'ensemble des coûts de gestion des déchets, avec une contrainte renforcée autour de 100 % pour La

moins, on aurait fait moins », a-t-il assuré, en parlant d'une hausse « limitée », sans toucher aux bénéficiaires du RIS ou sous statut BIM.

## L'OPPOSITION MONTE AU CRÉNEAU

Dans l'opposition, Livia Lumia (PTB) a dénoncé une nouvelle ponction après la hausse de 43 % votée l'an dernier. Elle a accusé la majorité PS-MR de « remettre le couvert » dans un contexte où, « les ménages et petits commerçants subissent déjà l'explosion des prix ». La conseillère a aussi dénoncé un service qui diminue alors que les habitants trient davantage, pointant le passage à une



Livia Lumia (PTB). © D. Claes



Michel Di Mattia (PS), échevin de l'Environnement. © David Claes

pas mal de déchets. Du côté de LEA, Xavier Papier cible de son côté surtout la hausse de 8 % imposée aux commerçants, jugée inéquitable par rapport aux ménages et politiquement malvenue. Il a aussi



Cette hausse de taxe a crispé l'opposition. © D. Claes

développement de points d'apport volontaire. Le conseiller LEA et député Engagés, Loris Resinelli, fustige pour sa part des « incohérences du PTB ». « La Région wallonne a mis en place la responsabilité



Xavier Papier (LEA) © D. Claes



Olivier Destrebecq (MR), échevin des Finances. © David Claes

les sacs organiques sont toujours collectés chaque semaine, et que les difficultés concernent surtout certains secteurs, notamment l'hypercentre sur lequel ses services travaillent avec HY-GEA.

Louvière en raison de sa situation de gestion sous CRAC», confirme Michel Di Mattia (PS), échevin de l'Environnement. Il a expliqué que l'équilibre proposé repose sur plusieurs éléments : l'augmentation de 2,4 % pour les ménages correspondant au taux d'inflation, celle de 8 % pour les commerçants, le maintien des sacs prépayés, l'utilisation d'un excédent budgétaire d'Hygea de 135.000 euros, une recette fictive de 440.000 euros et une marge dégagée sur les sacs non réclamés.

Pour illustrer l'impact, il cite le cas d'un ménage de quatre personnes pour lequel la taxe passerait de 252 à 259 euros. Pour certaines professions libérales comptant entre 11 et 19 travailleurs, elle grimperait d'environ 153 à 166 euros. « Si on avait pu faire

collecter des sacs résiduels tous les quinze jours, avec des nuisances visibles (asticots, rats, mouches...). » Un couple avec deux enfants sortira 259 euros, rien que pour sortir ses poubelles », scande Livia Lumia tout en rappelant une pétition lancée par le PTB avec 3000 signatures.

« La Ville ne pourrait-elle s'engager à ne pas encore augmenter la taxe l'année prochaine, garantir le maintien des 10 sacs prépayés et explorer d'autres systèmes comme à Bruxelles où le ramassage des poubelles est déjà compris dans les impôts généraux ? » Elle estime que la tutelle pourrait « ne pas refuser d'office » un maintien à un taux à 95 %. Elle a ainsi évoqué d'autres pistes de taxe comme une taxe augmentée sur les chantiers industriels qui produisent

critiqué le système des 10 sacs « gratuits », parlant

---

### **À La Louvière, la taxe poubelle grimpera encore de 2,4 % pour les ménages et de 8 % pour les commerces, un couple avec deux enfants paiera 259€ en 2026**

d'un faux cadeau. Selon lui, entre le coût d'impression et d'envoi des bons pour un montant de 30.000 euros et le nombre important de sacs non réclamés, « la moitié » du bénéfice n'arrive pas réellement jusqu'aux Louviérois. L'élu LEA a toutefois défendu le principe du tri, estimant qu'il permet de réduire les coûts à terme, et a plaidé pour augmenter le

élargie des producteurs. Un texte a récemment été voté au Parlement wallon pour faire davantage contribuer les producteurs de déchets plastiques ou autres, y compris les grandes surfaces commerciales, au financement de la lutte contre les dépôts sauvages ».

### **AUCUNE MARGE DE MANŒUVRE**

Quant à la suggestion du PTB de tabler malgré tout sur un taux de 95 % : « Un taux de couverture de 95 %, comme le suggère le PTB, exposerait La Louvière à se mettre en défaut, avec des pénalités potentiellement supérieures au différentiel recherché », a rétorqué Michel Di Mattia. Ce dernier a aussi insisté par rapport aux nuisances olfactives ou autres évoquées par le PTB sur le fait que

L'échevin des Finances, Olivier Destrebecq (MR) a enfin abondé dans ce sens. Il a assuré également qu'avec le CRAC et les comités de monitoring, la Ville ne dispose d'aucune marge réelle pour tenter un taux inférieur à 100 %. Il a aussi défendu les points d'apport volontaire, citant notamment leur usage pour les langes, et relativisé l'impact de cette hausse de taxe sur les commerces, parlant d'un à deux euros par mois supplémentaire en fonction du nombre de travailleurs. « Sachant qu'à contrario des ménages, les indépendants peuvent défalquer cette taxe de leurs impôts », a complété Michel Di Mattia. Une taxe finalement votée à la majorité PS-MR, avec un nœud du PTB, tout comme LEA, invoquant son désaccord sur l'iniquité envers les commerçants.

# J. GOBERT : « ON N'EST PAS DEMANDEURS ! »

Consultées par le ministre François Desquesnes, les communes doivent se prononcer sur l'avenir des provinces. À La Louvière, le collège communal pointe de nombreuses incertitudes et fixe ses conditions.

La réforme des provinces voulue par le gouvernement wallon ne passe pas sans réserves à La Louvière. Réuni en conseil communal, le collège a répondu à la consultation lancée par le ministre des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés), tout en soulignant de nombreuses zones d'ombre. La déclaration de politique régionale prévoit la suppression des provinces en tant qu'institution politique, avec la fin des élections provinciales en 2030. Les organes élus seraient remplacés par une assemblée de bourgmestres et les compétences redistribuées vers d'autres niveaux de pouvoir.

Pour le bourgmestre de La Louvière, Jacques Gobert (PS), une réforme est envisageable « à condition qu'elle soit organisée correctement » et qu'elle ne dégrade pas les services aux citoyens. Mais il

pointe plusieurs risques. D'abord, celui d'un éloignement des décisions et d'une uniformisation des politiques, au détriment des réalités locales. La création d'une assemblée de bourgmestres inquiète également. Le bourgmestre évoque un possible désengagement de certaines communes et un « recul démocratique », notamment en matière de représentativité. La question du poids des grandes villes, comme La Louvière et ses plus de 80.000 habitants, face à des communes plus petites est ainsi posée.

## TROP FLOUE ET À RISQUES

Sur le plan financier, la position est claire : aucun transfert de compétences ne pourra se faire sans moyens. « La réforme ne peut pas coûter plus cher », insiste Jacques Gobert, alors que les communes sont déjà sous pres-



Jacques Gobert répond au ministre François Desquesnes. © News et D.C.

sion budgétaire. Des incertitudes persistent aussi sur la fiscalité provinciale et son éventuelle redistribution. Le conseil communal insiste enfin sur l'importance des missions aujourd'hui assurées par la province : enseignement, culture, bibliothèques, santé publique, gestion de crise ou encore appui technique aux communes. Autant de compétences jugées

indispensables et difficilement transférables en l'état. Si certains élus, comme Loris Resinelli (LEA), estiment qu'une réforme reste possible avec des garanties suffisantes, d'autres, comme Livia Lumia au PTB, dénoncent « une logique d'austérité susceptible d'affaiblir les services publics ». Au final, le conseil communal a adopté à la majorité PS-MR et PTB sa ré-

ponse au ministre, tout en soulignant le caractère « beaucoup trop flou » de la démarche actuelle. La répartition future des compétences reste inconnue, rendant l'exercice difficile. « Nous ne sommes pas demandeurs », conclut Jacques Gobert, rappelant le rôle d'interface joué par la province entre la Région et les communes. ■

# Soignies dit oui au principe de la réforme des Provinces, mais pas sans garanties

Les Villes et Communes sont sondées sur la réforme des Provinces. Faute d'informations suffisantes, Soignies adopte une position prudente : favorable sur le principe, le conseil communal fixe cependant six balises.

Le ministre wallon François Desquesnes (Les Engagés) a demandé aux communes d'identifier les missions provinciales à maintenir ou à développer, dans le cadre d'une réorganisation des compétences. Pour Soignies, la demande arrive trop tôt. « D'une part, nous n'avons pas les tenants et aboutissants de cette réforme, et d'autre part, nous ne connaissons pas suffisamment les services qui sont proposés par

la province du Hainaut », explique la bourgmestre PS Fabienne Winckel.

La majorité PS-Ensemble s'est dite « très mal à l'aise » face à l'exercice. Selon la bourgmestre, il existe un risque réel de « supprimer des services importants pour notre territoire » en se prononçant à l'aveugle.

## SIX BALISES

Plutôt que de lister des services ou compétences et « pour rester dans un esprit constructif, on s'est dit que ce qui serait intéressant pour le ministre, c'est de donner les balises qu'il est important, à nos yeux, que cette réforme respecte ». Elles sont au nombre de six. Premièrement, la **neutralité**



La proposition du collège de Soignies a été suivie par l'opposition. © D. Claes

**budgétaire** : les élus soigniens ne veulent aucune hausse de coûts pour les communes ni d'augmentation de taxes pour les citoyens.

Ensuite, le **maintien de l'emploi** : « Aucune réforme ne peut mener à des pertes d'emplois sèches » insiste la bourgmestre, qui demande à tout le moins un plan de transition et/ou for-

mation pour le personnel.

Troisième point : le projet doit démontrer **les gains d'efficacité** pour les entreprises, les associations et les communes. « Elle doit aussi assurer l'accessibilité et la proximité des services publics pour les citoyens. »

Quatrièmement, la **préservation de l'expertise des services** : conserver le savoir-faire provincial, unique

et essentiel aux communes notamment dans des domaines comme la santé ou la gestion des cours d'eau.

La cinquième balise est la **garantie de l'aspect démocratique** des institutions.

Enfin, pour Soignies, la réforme doit s'inscrire dans une **réflexion plus large sur l'organisation institutionnelle** wallonne, en tenant compte des zones de secours, des intercommunales, des CPAS, de Centropôle, des sociétés de logement...

« Oui à une réflexion sur l'avenir des provinces, mais pas sans garanties, ni sans une vision complète et partagée des enjeux », résume Fabienne Winckel. La proposition a été acceptée à l'unanimité, avec le soutien de l'opposition MR, AS et Écolo. ■

L.T.

## RÉFORME

# « C'est une annonce violente » : l'ADL de Soignies devrait disparaître fin 2026

Après près de 30 ans d'existence, il semblerait que l'ADL de Soignies vive ses derniers instants, visée par une réforme portée par le ministre de l'Emploi et de l'Économie Jean-Yves Jeholet (MR). Pourtant, « elle a fait ses preuves », affirme la bourgmestre Fabienne Winckel (PS).

LORE THOUVENIN

incertitude règne à Soignies. « Lors d'une ren-

vailé sur la pierre bleue, les producteurs locaux, l'agriculture, le développement économique dans les

torités communales ne leur semblent pas très réjouissantes. D'après Fabienne Winckel, le modèle sur la table pour remplacer les ADL, qui fonctionnent en tant que régie communale autonome, serait des structures de type ASBL, « recentrées sur le développement économique local et le soutien au commerce, ainsi que sur le centre-ville. » Fin probable donc du travail



La bourgmestre veut des éclaircissements quant à la réforme. © D. Claes

ni quoi », déplore Fabienne Winckel. « Pour les villes qui ne les atteignent pas, il n'y a pas de suite. »

Le timing complique encore la situation. « Il faut qu'on ait les informations avant l'été pour pouvoir constituer notre budget

2027, prévoir l'extinction de l'ADL et voir si le nouveau dispositif nous permet de créer quelque chose », insiste-t-elle. Le collègue a décidé d'interpeller le ministre via un courrier, pour demander des clarifications autour de cette réforme. ■

contre entre des représentants des Agences de Développement Local et le cabinet du ministre Jeholet, le cabinet a dit que les ADL, c'était terminé au 31 décembre 2026, » a annoncé Fabienne Winckel, la bourgmestre PS, devant le conseil communal, qui œuvre comme assemblée générale de la structure. Pourtant, créée en 1999, l'ADL a été au cœur de nombreux projets structurants de la ville. « C'est avec l'ADL qu'on a mené les dossiers pour le contournement de Soignies, la RN57; qu'on est allé chercher les subsides européens pour le site Durobor, c'est avec elle qu'on a créé la maternité commerciale, le centre d'affaires, le coworking... », martèle la bourgmestre. Avec des actions dans différents secteurs: « On a tra-

villages... C'est un dispositif qui a fait ses preuves, et ici, nous sommes confrontés à une situation d'une violence rare. »

### FIN PROBABLE DU TRAVAIL DANS LES VILLAGES

L'ADL a aussi pour mission d'accompagner les indépendants dans le lancement de leur activité, notamment. Des actions très concrètes, donc. « C'est un émoi, » reprend la bourgmestre. Sur le plan humain, déjà, puisque deux personnes y sont employées. Sur plan du futur du développement de la ville également, puisque « le cadre légal qui suivra n'a pas encore été fixé, et c'est compliqué de ne pas pouvoir se projeter, de ne pas pouvoir préparer la suite. »

Les premières informations qui sont parvenues aux au-

teurs dans les villages et dans des secteurs divers.

« On sait bien que le commerce est en difficulté un peu partout. On a la chance à Soignies d'avoir un taux de cellules vides bas; c'est grâce à tout un travail fait avec les opérateurs économiques, mais aussi grâce à la dynamique de notre ADL, en fait. Nous sommes fébriles par rapport à ça. »

Autre changement: la gouvernance. « Le conseil d'administration devrait compter au moins 50 % d'acteurs privés, qui financeraient aussi la structure », précise la bourgmestre.

Enfin, ces ASBL ne seraient possibles que dans les villes de plus de 20.000 habitants. « On a la chance d'être dans une ville qui pourrait poursuivre quelque chose, mais on ne sait pas encore comment,

## Soignies espère récupérer le parking de la Poste fin d'année



© L.T.

Lancé en 2021, le projet d'acquisition et de réaménagement du parking de la Poste progresse lentement. La bourgmestre espère une signature d'ici fin 2026.

Le projet est dans les cartons de Soignies depuis 2021, lorsque la Ville a décidé de racheter — via la régie du bâtiment — le parking dit de la Poste, parking stratégique gratuit au cœur du centre-ville, aujourd'hui en mauvais état.

En 2022, un plan de réaménagement émergeait: un parking semi-enterré et paysager, des bâtiments à usages mixtes, une plaine de jeux agrandie, des espaces verts... L'estimation: 9. 748 000€, dont un peu moins de 4.735 000€ à charge de la Ville.

### ÉTUDE DU SOL

Depuis, les nouvelles sur les avancées se font rares. Judith Rossay, conseillère communale PS, a interrogé la bourgmestre Fabienne Winckel sur l'état du dossier. « En dé-

cembre 2023, le conseil communal a décidé d'entamer une procédure d'expropriation, » rappelle-t-elle. Une procédure pour récupérer de manière effective le terrain dans le giron de la Ville. « Où en est-on? »

La bourgmestre explique: « La Région wallonne indique que la parcelle concernée est potentiellement polluée, » au vu des activités et installations déclarées là par le passé. « L'actuel propriétaire, la régie du bâtiment, doit donc effectuer une analyse pour en évaluer l'ampleur, par un bureau agréé. Les procédures habituelles de marché public finalisées courant 2025, les essais ont physiquement été exécutés le 29 janvier 2026. L'étude est donc en voie de finalisation pour être transmise à l'administration qui, lorsqu'elle sera en possession des conclusions, finalisera l'acte de passation. On espère pouvoir signer avant le 1<sup>er</sup> décembre de cette année. » ■

L.T.

**COLÈRE DE XAVIER DUPONT (PS) À ÉCAUSSINNES**

# « LA POPULATION ATTEND DES RÉPONSES, PAS VOTRE DIKTAT STUPE ET PUÉRIL ! »

La fin de la production locale des repas scolaires et à domicile par le CPAS d'Écaussinnes a provoqué la colère de l'ancien bourgmestre PS Xavier Dupont lors du conseil communal.

**LORE THOUVENIN**

Jusqu'ici, la cuisine centrale du CPAS d'Écaussinnes s'occupait de confectionner environ 450 repas par jour. La décision de confier à un prestataire externe la production des repas scolaires et à domicile a fait débat lors du conseil communal. Depuis quelques jours, certains ci-

l'épouvantail de la peur. » Écartant une « rumeur », il assure « sans ambiguïté le maintien des repas scolaires et des repas à domicile. Simplement, nous faisons évoluer le mode de production. » Le président justifie ce changement par des contraintes structurelles : une cuisine « de taille limitée » et des conditions de travail dégradées. « Sur le

de temps que prévu pour sa réponse, nous sommes en démocratie et nous avons le droit de répliquer aux absurdités délivrées par le président du CPAS ! Vous n'avez aucune considération pour le personnel ! Vous allez le licencier sans aucun état d'âme ! » a-t-il asséné, tandis que le bourgmestre tentait tant bien que mal de le couper. À celui-ci, il dira directement : « Vous êtes un dictateur ! La population attend des réponses aux questions, et pas votre diktat stupide et puéril ! ». ■



Les explications du président du CPAS Van Honacker n'ont pas convaincu l'opposition, loin de là. © DR

tyens s'inquiètent même de voir ces services tout simplement disparaître.

Les trois partis d'opposition ont interrogé le président du CPAS, Etienne Van Honacker. Arnaud Guérard (Écolo) a ouvert le bal. Il s'inquiète surtout d'une perte de qualité et d'une hausse possible des coûts, soulignant qu'une partie des légumes venaient de producteurs locaux et du maraîchage du CPAS, cultivé par des stagiaires en réinsertion.

Xavier Dupont (PS) a lui insisté sur la dimension humaine du service à domicile : « C'est parfois le seul contact humain quotidien pour certains. » L'ancien bourgmestre soulève également la question de l'avenir du personnel : sur les dix équivalents temps plein, seuls sept seront désormais nécessaires au service.

Même tonalité chez Christophe Baudouin (En Marche), qui rappelle l'importance sociale du dispositif et s'interroge sur la cohérence de la décision au regard des investissements récents dans la cuisine.

#### « TOTALEMENT INGÉRABLE »

Face à ces critiques, Étienne Van Honacker a défendu une réforme « mûrement réfléchi », rejetant toute polémique : « Arrêtons, s'il vous plaît, d'actionner régulièrement et inutilement

terrain — peut-être n'y êtes-vous pas assez régulièrement — c'est devenu totalement ingérable. »

Concernant la qualité, il évoque un recours à un consultant spécialisé en qualité et sécurité alimentaire : « Cela ne constitue pas de facto une garantie de résultat, mais à tout le moins une garantie de moyens. Même si cela doit être regretté, une adaptation de personnel devra s'effectuer, » admet-il. Et de conclure sur une citation de Victor Hugo : « La rumeur n'est jamais que la fumée d'un bruit. »

#### « AUCUN ÉTAT D'ÂME »

Ces réponses n'ont pas convaincu l'opposition.

Xavier Dupont, visiblement excédé, a dénoncé l'absence de réponse concrète : « La fumée d'un bruit... Mais quel bel écran de fumée nous a-t-on encore servi ce soir ! Le service rendu, c'est d'être à l'écoute, de parfois donner des médicaments, d'éventuellement signaler un problème. La société privée va essayer de faire du chiffre d'affaires, et ce sera 'Je rentre, je donne, je m'en vais'. »

Lorsque le bourgmestre, Sébastien Deschamps, a tenté de l'interrompre car son temps de parole était terminé, Xavier Dupont a perdu son calme - ce qui lui arrive très, très rarement. « Le président du CPAS a pris plus

# Ecaussinnes débloque 500.000€ pour ses routes : « Le sel de cet hiver a causé des dégâts »

La commune d'Ecaussinnes prévoit d'injecter 500.000€ dans la rénovation de plusieurs de ses voiries. L'échevin des travaux Bernard Rossignol fait le point sur celles qui demandent une intervention rapide.

LORE THOUVENIN

**P**artout, le macadam subit les affres du temps, du charroi et de la météo. Cet hiver, les voiries d'Ecaussinnes ont souffert : « Nous avons mis beaucoup de sel, et on se retrouve avec des rues qui ont été attaquées et où il y a énormément de nids-de-poule » explique Bernard Rossignol, échevin des travaux (Ensemble).

## TRAVAUX IMMINENTS

Le collège communal va investir 500.000 € dans la rénovation de son réseau routier en 2026. « Un beau budget, mais il faut relativiser », nuance l'échevin : « Il y a quand même 250.000 € subsidiés par le FERI. La moitié seulement sera sur fonds propres ».

Cet investissement sera inscrit dans une modification budgétaire soumise au conseil communal du mois de mai. Les services communaux ont travaillé avec le SPW pour identifier les priorités d'intervention. Plusieurs chantiers sont déjà

programmés dans les prochains mois. Le carrefour De-coster doit ainsi être rénové dès le 5 mai, tandis que des travaux à la Cité Slotte sont annoncés pour juin.

Face aux coûts élevés des rénovations complètes, la commune privilégie des techniques plus légères. « On va faire beaucoup de rabotages et travailler par schlammage. Faire une rue en profondeur de nos jours, ça devient impayable », insiste Bernard Rossignol. « La guerre a un impact sur le coût des matériaux. Avant de lancer des travaux, il faut donc parfois tempérer en attendant des jours meilleurs... »

La technique du schlammage est utilisée pour réparer des routes avant qu'elles ne subissent de grosses dégradations. Concrètement, de l'eau, une émulsion de bitume et du sable sont mélangés dans un camion, qui répand le schlamm tout en avançant lentement sur la voirie. Le mélange durcit assez rapidement pour créer une nouvelle couche de bitume sur la



« 250.000 € seront subsidiés par le FERI. La moitié se fera sur fonds propres », déclare l'échevin. © David Claes

chaussée. Le procédé requiert des températures positives. Parmi les voiries qui bénéficieront prochainement de ce traitement, la rue de Courrière-lez-Ville, la rue de la Cure, la rue de l'Industrie et la rue du Poirier, ainsi qu'un tronçon de 500 m à la rue de la Follie. Des aménagements sont aussi prévus rue Thiarfont (pose de filets d'eau) et rue de Ron-

nières (caniveaux).

Autre projet déjà évoqué, qui se concrétisera dans les prochains mois : le réaménagement de la place de Marche, afin d'y créer de nouvelles places de stationnement.

## DÉJÀ RÉALISÉS

Parallèlement, la liaison cyclo-piétonne à Mâlon Fontaine est en bonne voie. « Elle est déjà

terminée à 70 %. Elle avance bien, nous serons dans les temps », précise-t-il. Notons encore une série de chantiers finalisés : la rénovation de trottoirs à la rue Jean-Jaurès, des aménagements aux abords de la piscine Monturier, la création de places PMR au hall polyvalent ou encore la rénovation de la rampe PMR sur la Grand-Place. ■

## RÉFORME

# Au lieu des 30 % annoncés, 45 % d'exclus du chômage arrivent au CPAS de Soignies

Les exclusions du chômage continuent et l'afflux de demandeurs de RIS au CPAS de Soignies dépasse toujours les estimations. Le président du CPAS, Hubert Dubois, fait le point.

LORE THOUVENIN

Quelques semaines après la troisième vague d'exclusions du chômage, le président du CPAS de Soignies, Hubert Dubois (PS), le confirme : les chiffres réels dépassent systématiquement les estimations. Rappelons-le, le gouverne-

ment fédéral estimait que 30 % des exclus du chômage iraient frapper à la porte des CPAS pour obtenir le revenu d'intégration sociale. Lors de la première vague, 77 exclusions étaient annoncées à Soignies. Au final, 33 personnes ont été accueillies. En mars, même chose : sur une centaine d'exclus attendus, 45 dossiers ont été ouverts, au lieu de la trentaine projetée. « Entre 30 et 45, la variable est de 50 % ! » déplore Hubert Dubois.

Et la troisième vague, qui concerne les personnes au

chômage depuis 2 à 8 ans et qui a pris effet au 1<sup>er</sup> avril, confirme cette tendance. Sur 155 exclusions, plus de 70 personnes se sont déjà présentées au CPAS à la troisième semaine du mois, soit bien plus que la petite cinquantaine de dossiers attendus.

### ALLOCATIONS FAMILIALES DÉDUITES

Une quatrième vague est attendue en juillet, avec 149 exclusions annoncées. « Soit il y aura 50 si on est à 30 %, soit il en aura un minimum de 67 si on n'est à 45 %. Voilà la réalité

du travail aux CPAS. »

Face à cet afflux, « Nous n'avons pas le choix, nous devons répondre aux demandes », souligne le président. Qui précise encore qu'à cette situation s'ajoute une modification du calcul du RIS : les allocations familiales sont désormais déduites. « Une mère isolée, avec un RIS de 1800€ et une allocation de 300€, ne se retrouve plus qu'avec 1800€ au lieu de 2100€. Nous sommes en train d'accentuer la précarité », alerte Hubert Dubois. Sans compter ceux qui ne peuvent



Hubert Dubois : « Je rencontre des gens effondrés » © David Claes

plus ou pas prétendre au RIS, que le CPAS s'attend à devoir aider par d'autres leviers, tels que l'aide alimentaire. « Je rencontre des gens effondrés ». ■

# LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MR CAMILLE LENAIN REJOINT LE PARTI SOCIALISTE

Camille Lenain rejoint le parti socialiste alors qu'elle a été élue en tant que MR. Conseillère communale depuis 2024, la jeune femme s'était présentée pour la première fois en 2018, suite à une demande d'Hubert Chapelain, désormais seneffois...

JOHANNE TINCK

**L**a conseillère communale manageoise Camille Lenain a décidé de changer de cap politique. Élué jusqu'ici sous l'étiquette du Mouvement Réformateur (MR), la jeune femme de 28 ans rejoint désormais les rangs de la majorité socialiste en place. Ce choix, elle l'explique par une volonté d'épanouissement. « Les valeurs du MR, que j'ai rejoint en 2018, ne correspondent plus aux miennes », confie-t-elle. Étudiante en analyse cybercriminelle, Camille Lenain traverse actuellement une période particulière, étant en congé de maladie depuis environ six mois suite à de gros problèmes de santé. Un temps de pause qui lui a permis de prendre du recul et de réfléchir à son engagement. « J'ai eu envie de me retrouver dans un cadre où

je peux m'épanouir. Mon congé de maladie a été un électrochoc », explique-t-elle encore.

## « J'AI TOUJOURS ÉTÉ DE CENTRE GAUCHE »

Si ce changement peut surprendre, l'intéressée rappelle que son positionnement idéologique n'a, au fond, pas radicalement évolué. « J'ai toujours été de centre-gauche », souligne-t-elle. Son engagement initial au MR relevait davantage d'une opportunité que d'une adhésion totale. Elle évoque notamment la rencontre déterminante avec Hubert

**Du MR au PS, il n'y a qu'un pas pour Camille Lenain...**

© DR

Chapelain, qui l'avait sollicitée à l'époque pour rejoindre sa liste. « Je n'ai pas refusé l'expérience qu'il m'a proposée. Elle m'a d'ailleurs beaucoup appris. J'ai même été secrétaire du parti local », précise-t-elle.

La première candidature de Camille Lenain remonte ainsi à 2018. À l'époque, elle n'avait pas été élue. Depuis, elle a poursuivi son parcours politique au niveau communal, jusqu'à cette décision de tourner une page.

Son rapprochement avec le Parti socialiste ne date toutefois pas d'hier. La conseillère communale indique avoir tissé, au fil des années, de nombreux liens d'amitié

avec des membres du parti, et ce, bien avant même son engagement au MR. Des relations qui ont sans doute facilité son choix actuel.

## « NOUS SOMMES PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉS »

Absente lors du conseil communal de ce mardi en raison de son congé de maladie, Camille Lenain devrait donc prochainement siéger sous ses nouvelles couleurs politiques. Dans la pratique, les votes de Camille Lenain iront malgré tout au MR. Celui-ci ne sera, par contre, par exemple, pas assez en force pour pouvoir demander la convocation d'un conseil communal. La section locale dit prendre acte de cette décision. « Cet événement ne modifie en rien l'engagement de notre formation politique. Nos élus et l'ensemble des membres de la section restent plus que jamais mobilisés et pleinement concentrés sur leur mission première : la défense des intérêts des citoyens manageois et la promotion de nos valeurs au sein du conseil communal », précisent ses membres. ■



# Au MR, Benjamin Puissant remplace Calogero Taverna

Un autre changement intervient au sein du MR manageois. Calogero Taverna, chef de file du parti au conseil communal, a décidé de quitter ses fonctions après avoir déménagé. Si ce déménagement à Carnières n'est pas encore officiellement acté sur le plan administratif, l'intéressé n'habite déjà plus Manage.

« Je ne trouvais pas correct de continuer à siéger, même si mon déménagement n'est pas encore acté officiellement », nous a-t-il confié.

La section locale du MR a tenu à saluer le travail accompli par l'élu durant

son mandat. « Nous le remercions pour son investissement, son sérieux et la loyauté dont il a fait preuve au service de notre commune et de notre groupe politique. Son action a grandement contribué à porter la voix des Manageois au sein de notre assemblée », a-t-elle déclaré.

## «NOUS LE REMERCIONS POUR SON INVESTISSEMENT»

Pour lui succéder, le MR a désigné Benjamin Puissant, 48 ans, actuel président de la section manageoise. Marié à une Manageoise d'origine, il réside dans la cité du Verre de-



**Benjamin Puissant succède à Calogero Taverna au conseil communal de Manage.** © DR

puis 2010, tout en étant installé dans la région du Centre depuis 1998. Son engagement politique fait suite à une volonté d'apporter une autre vision que celle de la majorité socialiste. Lors des dernières élections communales, il

avait obtenu le sixième score de sa liste. Quatre sièges étant à pourvoir, il avait ensuite été choisi pour remplacer Hubert Chapelain, parti s'installer à Seneffe, à la présidence de la section locale. ■

**J.T.**

# LA BELGIQUE, TROISIÈME PAYS AU MONDE OÙ IL FAIT BON... TRAVAILLER !

Alors que beaucoup de Belges rêvent de s'expatrier, une étude américaine nous apprend qu'en fait, on est bien chez nous.

PIERRE NIZET

**D**ernièrement, le « Daily Mail » donnait le top 10 des pays offrant le meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Nos confrères britanniques s'appuyaient sur le nouvel indice pour l'année 2025 de Remote. Née en Californie, Remote est une entreprise technologique internationale spécialisée dans les ressources humaines.

Pour établir ce classement, qui reprend les 60 pays dans le monde présentant le PIB le plus important, l'entreprise évalue des facteurs importants liés au travail, tels que les congés annuels légaux, l'accès aux soins de santé, la sécurité publique et la durée du travail hebdomadaire.

Le score global d'équilibre vie professionnelle/vie privée a un maximum de 100. Et on découvre que la Belgique, ce sera une surprise pour beaucoup d'entre vous, est troisième dans ce classement avec une note de

**Dans ce classement étonnant, les États-Unis occupent l'avant-dernière place, entre l'Égypte et le Nigeria !**

75,91 sur 100. Nous nous retrouvons derrière deux pays qui font rêver pour leur nature et par le fait que ce sont des îles : la lointaine Nouvelle-Zélande décroche un impressionnant 86,59/100 devant la belle et plus proche Irlande qui af-

fiche une note de 81,17/100. Derrière ce trio de tête, il y a du beau monde : l'Allemagne, la Norvège (dont le mode de vie est souvent cité en exemple), le Danemark, le Canada, l'Australie, la Finlande et l'Espagne ferme ce top 10. Les Pays-Bas sont 11<sup>e</sup>, le Royaume-Uni 13<sup>e</sup>, la France 16<sup>e</sup>, l'Italie 22<sup>e</sup> et les États-Unis de Donald Trump sont... 59<sup>e</sup> sur 60, entre l'Égypte et le Nigeria !

## QUELS CRITÈRES ?

La Belgique troisième du monde, cela laisse un peu perplexe. Quels sont les critères qui justifient ce classement ? Le « Daily Mail » cite en exemple le fait que les travailleurs ont un minimum de 20 jours de congés payés par an. Certes... mais encore ?

Il y a le congé de maternité. Les



Inutile de s'expatrier, la Belgique est au top ! © Montage SI

mères, signale le média britannique, doivent prendre au moins une semaine de congé avant la naissance du bébé, puis neuf semaines après. Les mamans de jumeaux ont droit à deux semaines de plus. « Le Fonds d'assurance maladie belge verse 82 % du salaire pendant les 30 premiers jours, puis 75 % », écrivent nos confrères. Quant au congé de paternité, il dure 20 jours et est entièrement payé par l'em-

ployeur pendant les trois premiers jours, le solde étant couvert par le fonds maladie, soit 82 % du salaire brut pour les jours restants.

Remote pointe aussi le fait que notre pays est quatorzième à l'indice de développement humain et dix-septième à l'indice du PIB. « La Belgique possède l'un des marchés du travail les plus dynamiques d'Europe, grâce à une démocratie stable et une économie diversifiée. » ■

# Le travailleur belge isolé est le plus taxé des pays membres de l'OCDE

La Belgique demeure le pays champion incontesté de la pression fiscale sur le travail.

**U**ne fois encore, selon un rapport un rapport de l'OCDE publié mercredi, l'Etat belge arrive en tête du classement des pays industrialisés à cet égard. En moyenne, en Belgique, la pression fiscale pour une personne seule sans enfant s'élève à... 52,6 %.

Les salaires ont augmenté dans 35 des 38 pays de l'OCDE par rapport à 2024, et le revenu réel après impôts d'un travailleur célibataire au salaire moyen est en hausse dans 28 pays.

Dans son rapport, l'OCDE compare les pays selon « la somme des prélèvements sur les revenus du travail acquittés par les salariés et par les employeurs, minorée des pres-



© Illu. Photo News

tations en espèces perçues par les familles qui travaillent, exprimée en pourcentage des coûts de main-d'oeuvre ». C'est le « coin fiscal ».

## **CHER, LE TRAVAIL ?**

Quand il est élevé, il « tend à réduire les incitations à travailler et à embaucher en réduisant la rémunération nette et en augmentant les coûts de main-d'oeuvre pour l'employeur ».

En 2025, les prélèvements sur les revenus du travail, par rapport au coût de la main-d'oeuvre, ont augmenté de 0,15 point pour un travailleur célibataire rémunéré au salaire moyen, atteignant 35,1 %, un plus haut depuis 2016. Il a progressé dans 24 pays par rapport à l'année précédente, diminué dans 11 et est resté stable dans trois autres. Ce paramètre était compris entre 52,6 % en Belgique et 0 % en Colombie. Il est de 47,2 % en France.

Le « coin fiscal » d'un couple avec deux enfants disposant d'un seul salaire moyen était de 36,9 % en 2025 en Belgique, contre 26,2 % pour l'ensemble de l'OCDE. Et pour un couple marié avec enfants avec deux salaires moyens, le « coin fiscal » a progressé de 0,22 point à 32 %.

# AIDES ÉNERGIE : VOTRE EMPLOYEUR DÉCIDERAIT SI VOUS Y AVEZ DROIT !

Y a-t-il un parti qui ne se félicite pas de l'accord intervenu cette nuit ? « Détail étonnant » : le gouvernement compte sur les employeurs pour attribuer ces aides. Le patronat (FEB) réagit positivement, mais avec prudence...



DIDIER  
SWYSEN

Journaliste

> **Cela a pris du temps. Tout ça pour ça ?** Quasiment deux mois après les premiers bombardements américano-israéliens en Iran qui ont mené à cette nouvelle crise énergétique et à l'affolement des prix à la pompe, le gouvernement fédéral s'est enfin mis d'accord sur des mesures d'aide pour la population. Les cinq partenaires (MR, Engagés, N-VA, Vooruit et CD&V) s'en féliciteront. Le président du MR, Georges-Louis Bouchez, « son » ministre de l'Économie, David Clarinval et « son » ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet ont été les plus rapides à s'en féliciter sur les réseaux sociaux et ils n'ont pas

vraiment été imités par leurs partenaires.

Il est vrai que le MR atteint son objectif, lui qui s'est fait le chantre de la défense du pouvoir d'achat et a été le plus volontaire dans cette histoire, au point de se retrouver nez à nez avec le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA), pourtant son meilleur allié sur le socio-économique. Le MR avait menacé de bloquer d'autres dossiers ; une menace mise à exécution mais sans dégâts vu que l'accord était imminent : le blocage aura donc duré l'équivalent d'un « long week-end ».

## BART DE WEVER AGACÉ

Le Premier ministre, qui est apparu à plusieurs reprises agacé et tenait absolument à éviter de « dépenser l'argent que l'on n'a pas », a finalement accepté de

lâcher 80 millions d'euros sur trois mois. Il pourra toujours dire qu'il a réussi à maintenir la facture aussi bas que possible : on parlait encore de 120 millions (40 millions pendant trois mois), le week-end dernier. Mais que d'hésitations et de retards pour un effort aussi mesuré et

**La menace du MR de bloquer d'autres dossiers du gouvernement, mise à exécution vendredi, aura duré un long week-end**

qui tombe au moment où le prix du litre de diesel est retombé à quasi 2 € (ce qui reste important, bien sûr). Sauf nouvelle flambée éventuelle des prix due à l'évolution

du conflit au Moyen-Orient, on pourrait même se demander pourquoi le Premier accepte de lâcher « autant d'argent », alors qu'il a suffisamment clamé qu'il n'y en avait pas pour aider les citoyens ? Ce qui est malin, c'est de faire dépendre des employeurs l'octroi de 60 des 80 millions d'euros. Si ceux-ci n'embraient pas ou trouvent que ce n'est plus nécessaire, les dépenses réelles n'atteindront peut-être pas ce montant.

> **Une grande partie de l'effort (60 des 80 millions d'euros) dépendra des employeurs.** L'aide devait être ciblée, temporaire et concerner avant tout les

déplacements domicile-travail et les personnes se chauffant aux énergies fossiles. Mission accomplie. Enfin, elle le sera vraiment si les employeurs suivent car le gouvernement les incite fiscalement, à hauteur de 20 millions d'euros par mois en mai, juin et juillet, pour qu'ils interviennent davantage dans les frais de déplacement domicile-travail : « Chaque augmentation sera compensée à hauteur de 20 %, avec un maximum de 10 centimes par kilomètre, par le biais d'un crédit d'impôt accordé à l'employeur ». Le travailleur salarié sera exonéré d'impôt sur cette mesure.



Imaginons qu'il doive faire 30 km par jour (60km, aller-retour) pour rejoindre son boulot ; s'il reçoit 10 centimes de plus par kilomètre, cela lui fera une aide de 6€ par jour, donc environ 132 à 138€ par mois, pendant trois mois. Mais cela pourrait être moins que 10 centimes le kilomètre... Voire rien du tout si l'employeur fait la sourde oreille. L'employeur pourrait aussi décider de n'aider que ses travailleurs qui sont les plus pénalisés par la situation ou ont les moins bons salaires. Assez logiquement, ceux qui ont la chance de disposer d'une voiture de société et/ou d'une carte de carburant ne seront pas concernés.

### AIDES-SOIGNANTES

Précisons encore que le gouvernement prévoit une aide (neutre fiscalement pour les employeurs) pour les déplacements effectués avec un véhicule personnel dans le cadre du travail

(aides-soignantes à domicile...), mais le budget est de 5 millions (1,66 million par mois), ce n'est pas très élevé.

> **Aide limitée pour les personnes se chauffant au gaz et au mazout.** Elle sera même

---

**Place à « l'épreuve de vérité » pour la coalition Arizona : un nouvel effort de 5 milliards, basé avant tout sur la réduction des dépenses publiques**

nulle pour ceux qui ne sont pas soutenus par le CPAS. Seront, en effet, aidés, « les ménages vulnérables qui utilisent gaz ou mazout via les fonds existants, liés aux CPAS (Fonds social mazout et Fonds gaz et électricité) ». Le Fédéral répartira une enveloppe unique de 15 millions entre ceux-ci. Un point, déjà an-

noncé, concernera tout le monde : le report d'avril à août de la réforme des accises sur le gaz, le mazout et l'électricité ; réforme qui devait les voir augmenter pour qui se chauffe au gaz ou au mazout et baisser pour qui se chauffe à l'électricité.

> **Taxer les bénéficiaires exceptionnels des entreprises qui réalisent des profits excessifs en raison de la crise.** Vooruit en avait fait un cheval de bataille pour augmenter les moyens destinés à aider la population. Le MR s'y était opposé et la N-VA n'était pas enthousiaste.

Bref, la « patate chaude » est renvoyée à l'Europe. Gageons que le dossier ne devrait pas aboutir rapidement. Par ailleurs, l'Arizona a rappelé ses engagements en faveur de l'éolien offshore et du développement de notre capacité nucléaire. Tous les regards sont tournés vers le ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR), égratigné par certains, peut-être plus à tort qu'à raison d'ailleurs, y compris dans la majorité, parce qu'il n'avancerait pas suffisamment vite sur ces dossiers.

> **Place à « l'épreuve de vérité » pour la majorité Arizona.**

On parle de la prochaine épreuve budgétaire et d'un effort de 5 milliards annoncé par Bart De Wever. Au vu des tensions récentes, ce n'est pas gagné. Le rôle prépondérant joué par le MR et la N-VA dans le dossier des aides met en « pole position » la réduction des dépenses publiques pour y arriver. Le président du MR l'a rappelé sur les réseaux sociaux (« Moins d'État, pour plus de pouvoir d'achat ») et les soins de santé seront, entre autres, ciblés. Engagés, Vooruit et CD&V devront batailler pour équilibrer les efforts entre dépenses et recettes. ■

# Securex : « Le signal des employeurs peut aider à motiver et à fidéliser les collaborateurs »

DIDIER SWYSEN

**L**e gouvernement compte sur les employeurs pour appliquer les mesures d'aide. Ceux-ci seront-ils intéressés ? Les mesures sont-elles avantageuses pour eux ou constituent-elles un poids indigeste ? Nous avons posé la question à Securex, secrétariat social & RH qui accompagne aussi les entreprises. Voici les réponses fournies par Steven de Vlieghe, PR specialist de l'entreprise, qui précise que c'est un avis que donne Securex sur base des informations actuellement à sa disposition.

## Quel serait l'intérêt pour les employeurs à répondre à l'appel du gouvernement ?

Il s'agit avant tout d'une mesure visant à éviter que les travailleurs perdent trop de pouvoir d'achat. Les employeurs y recourront surtout afin de retenir leur personnel. Il existe en effet toujours une pénurie de certains profils sur le marché du travail. Le signal envoyé aux travailleurs joue clairement un rôle important : les employeurs qui (partiellement) compensent l'augmentation des frais de déplacement montrent qu'ils sont attentifs au contexte actuel de l'énergie et de l'inflation, ce qui peut contribuer à la motivation et à la fidélisation des collaborateurs.



Une motivation supplémentaire © Montage SI

## Cela n'incitera-t-il pas plus les employeurs à demander à leurs travailleurs de télétravailler (quand c'est possible, bien sûr) ?

Dans les entreprises où cela est possible, le télétravail reste largement en place. Certaines sociétés l'ont légèrement réduit, par exemple en passant de trois à deux jours par semaine, mais cela s'explique par des raisons spécifiques. La majorité maintient néanmoins le télétravail. Le gouvernement indique vouloir encourager le télétravail, lorsque cela est possible, dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures liées à l'énergie et à l'utilisation de la mobilité. Dans la pratique, la mise en œuvre concrète du télétravail dépend toutefois de la nature de la fonction et de l'organisation interne des entreprises. La mesure relative aux déplacements domicile-lieu de travail est indépendante des accords existants en

matière de télétravail et ne les modifie pas en tant que tels.

## Les employeurs vont-ils réellement s'y retrouver fiscalement ?

L'intervention du gouvernement se fera via un crédit d'impôt – à l'instar de l'introduction de l'indemnité vélo obligatoire en mai 2023. Le crédit d'impôt est un avantage fiscal qui permet à l'employeur de payer moins d'impôts. De cette manière, le coût supplémentaire lié à l'augmentation de l'indemnité kilométrique est compensé : la mesure est conçue pour neutraliser (une partie de) la charge supplémentaire, non pour créer un avantage fiscal additionnel. Précisons juste que la forme exacte de cette intervention fiscale n'est pas encore tout à fait claire à l'heure actuelle. Sur le plan technique, nous attendons des précisions. ■

Le fils de Luc vient de recevoir une amende de 184,5€. Des policiers l'ont intercepté alors qu'il changeait la musique sur son GSM tout en roulant à vélo. « Je connaissais la règle pour les automobilistes mais pas pour les cyclistes », nous dit son père. Avec le spécialiste de la sécurité routière, Benoît Godart, nous passons en revue dix comportements au guidon ou au volant... et les sanctions que certains entraînent.

**1.** Utiliser son GSM à vélo pour téléphoner, écouter de la musique ou suivre un tracé GPS. « Aux yeux de la loi, le cycliste est un conducteur comme un autre. Dès lors, il ne peut tenir en main ou manipuler aucun appareil électronique mobile doté d'un écran s'il n'est pas fixé à un support destiné à cette fin », rappelle le porte-parole

de l'Institut Vias. Il n'y a aucun problème si le téléphone est fixé au guidon, quel que soit l'usage. « Sinon, c'est une infraction du 3<sup>e</sup> degré, soit 176 € sans les frais », chiffre notre interlocuteur. L'automobiliste aussi doit avoir son GSM fixé.

**2.** Manger ou boire tout en étant au guidon ou au volant. Selon l'article 8.3 du Code de la route, un conducteur doit être constamment en mesure d'effectuer les manœuvres qui lui incombent. « Par rapport à une voiture, il est plus facile de s'arrêter à vélo pour grignoter une friandise, boire ou fumer une cigarette. C'est le policier qui apprécie si le conducteur reste capable de maîtriser son véhicule malgré ces actions », indique Benoît Godart. L'amende s'élève aussi à 176€. Tout est une question de mesure. Si l'agent ne tiquera pas forcément en vous voyant avec une barre chocolatée, sa réaction ne sera pas la même

face à une mitrailleuse dégoulinante de sauce dégustée au volant dans le trafic urbain. Vous devrez aussi vous acquitter de 176 € d'amende si vous vous maquillez ou si vous vous rasez en roulant.

**3.** Rouler à vélo sans les mains. Quel adolescent n'a pas paradé ainsi ? Le Code de la route 43.1 est pourtant clair : les deux mains doivent être sur le guidon. Il est tout aussi interdit de se faire remorquer. C'est une infraction du 1<sup>er</sup> degré, passible d'une amende de 58€.

**4.** Circuler avec de la musique à fond dans ses oreillettes. Contrairement à la France, la Belgique autorise conducteurs et cyclistes à avoir un casque sur les oreilles. « Nous déconseillons vraiment d'écouter très fort de la musique à vélo car on se coupe des bruits de la circulation. On ne sait jamais ce qui peut arriver surtout en

ville, et même sur un Ravel », met en garde Benoît Godart. Stricto sensu, ce n'est pas verbalisable mais un agent peut le faire en se basant sur l'article 8.3.

**5.** S'enfiler une bière au volant. Le Code de la route ne fait pas la différence entre l'alcool et la limonade tant que le conducteur reste capable d'exécuter les manœuvres tout en buvant à la canette. On peut donc se désaltérer avec une bière fraîche en conduisant. Par contre, il ne faut pas dépasser le taux d'alcoolémie autorisé.

**6.** Fumer en roulant. Comme pour la nourriture ou la boisson, les cyclistes ont intérêt à faire une pause. Pour les automobilistes, il est interdit de griller une cigarette en présence d'enfants mineurs pour ne pas les exposer au tabagisme passif. « En fait, on voit beaucoup de gens fumer en voiture car

ils ne peuvent plus le faire dans de nombreux endroits », commente le porte-parole de l'Institut Vias. Dernier élément, ne jetez pas votre mégot. C'est une infraction environnementale.

**7.** Laisser tourner le moteur d'un véhicule en stationnement. C'est une infraction environnementale en Wallonie avec, au minimum, une amende de 150 €.

**8.** Le chien sur le siège passager. Des conducteurs ont déjà été filmés avec des molosses sur les genoux. « Dans ces conditions, on peut s'imaginer que la personne n'est pas en mesure d'effectuer ses manœuvres en cas de situation d'urgence », estime Benoît Godart. L'actuel Code de la route ne stipule pas qu'un animal doit être attaché. Mais il précise qu'il ne doit pas représenter un danger. On ne peut donc pas le

laisser en liberté dans l'habitacle ni le laisser passer la tête par la fenêtre.

**9.** Passer son temps à jouer avec l'écran de l'infotainment.

Comme ce dispositif est fixé à la voiture, il peut être consulté. Mais à tapoter comme un forcené, le regard n'est plus rivé sur la route. Ici aussi, l'article 8.3 peut être invoqué. Le mieux est d'utiliser les commandes vocales de plus en plus performantes.

**10.** Des appels de phares pour prévenir d'un contrôle.

Avec la généralisation des assistants à la conduite, cette pratique tend à diminuer. Selon l'article 30.1, les feux de croisement et les feux de route ne peuvent pas être utilisés en même temps. « Les policiers pourraient utiliser cet article pour verbaliser. L'infraction est du 2<sup>e</sup> degré, 116 €, conclut Benoît Godart. ■

## MOBILITÉ

## En voiture ou en vélo, ces comportements peuvent vous coûter jusqu'à 176 € d'amende !

Lâcher le guidon ou refaire son maquillage : ces gestes anodins peuvent vite se transformer en contravention salée.

**LE SOIR**

# Le poids sous-estimé de la solitude

Selon une étude des Mutualités Libres, les personnes seules sont 77 % plus susceptibles de consulter un psychiatre que celles vivant avec un partenaire.

A partir de données couvrant plus de 300.000 affiliés des Mutualités libres sur huit ans, les chercheurs mettent en lumière le rôle du contexte de vie dans le recours aux soins psychiques.

SANDRA DURIEUX

**E**n Belgique, la solitude s'impose comme un déterminant majeur, mais encore sous-estimé, de la santé mentale. Une étude des Mutualités Libres, basée sur les données de plus de 300.000 affiliés suivis entre 2017 et 2024, met en lumière un constat robuste : les personnes vivant seules et/ou sans enfants recourent davantage aux soins psychiatriques et aux traitements psychotropes. Les données montrent en outre que les personnes sans partenaire sont 77 % plus susceptibles de consulter un psychiatre que celles vivant avec un part-

**D**e tous les facteurs qui peuvent influencer négativement sur l'état de santé mentale, la solitude est aussi évidente que difficile à appréhender. « C'est un ressenti subjectif qui ne dépend pas du nombre de personnes qui nous entourent mais plutôt d'une non-satisfaction vis-à-vis des contacts existants », explique Vincent Lorant, professeur à l'Institut de recherche santé et société à l'UCLouvain. Selon les dernières données de l'étude BeHealth de Sciensa-no, en juin 2023, le sentiment de solitude des Belges, qui a atteint des sommets durant le confinement de 2020, s'est stabilisé autour de 57 % de la population.

Dernièrement, les Mutualités Libres (Partenamut en Wallonie et à Bruxelles) ont tenté de déterminer s'il existait une corrélation entre la situation familiale des personnes et la consommation de soins de santé mentale. Les experts ont donc croisé les données de plus de 300.000 affiliés avec leur statut officiel inscrit au registre national et suivi l'évolution sur huit ans, entre 2017 et 2024. « On voit clairement que le statut de personne isolée et/ou sans enfants est un facteur de risque en termes de santé

mentale. Plus sujettes au cumul des tâches professionnelles et domestiques et plus enclines à consulter, les femmes ont deux fois plus de risques de prendre des antidépresseurs que des hommes. Les femmes seules et sans enfants en consomment aussi davantage. Pour autant, les chercheurs mettent en garde : le statut familial ne dit pas tout du vécu de la solitude. Une personne peut être entourée et se sentir seule, ou vivre seule sans isolement. La relation fonctionne aussi dans l'autre sens : les troubles psychiques peuvent conduire à l'isolement. Plus que la structure familiale, c'est la qualité des liens sociaux qui semble déterminante. **P. 5**

# 24 %

Selon les données des affiliés des Mutualités Libres, les personnes sans enfants sont 24 % plus susceptibles de consommer des antidépresseurs de manière chronique que des personnes ayant des enfants. Si la présence ou non d'enfant peut être ressentie différemment d'une personne à l'autre, force est de constater que ceux-ci sont des « ponts relationnels » pouvant permettre de rompre un isolement social parfois pesant.

mentale tout comme le genre, les femmes ayant deux fois plus de risque de consommer des antidépresseurs que les hommes », explique Ludo Vandenthoren, expert scientifique auprès des Mutualités Libres. « La précarité financière, la plus lourde charge du cumul entre travail et tâches domestiques et la plus grande propension des femmes que des hommes à aller chercher de l'aide expliquent en partie ces différences. Nos données montrent en outre que les personnes sans partenaire présentent davantage de risques de recours chronique aux antidépresseurs (+ 38 %) et aux antipsychotiques (+ 57 %) et sont 77 % plus susceptibles de consulter un psychiatre que celles vivant avec un partenaire. Les personnes sans enfants ont une probabilité plus élevée d'utiliser de façon chronique des antidépresseurs (+ 24 %), des

antipsychotiques (+ 73 %) et de consulter un psychiatre (+ 12 %) que les personnes avec enfants. »

### La santé sociale déterminante

La combinaison du genre et de la situation familiale accentue encore les écarts : l'utilisation d'antidépresseurs et les consultations psychiatriques sont les plus fréquentes chez les femmes seules sans enfants, tandis que la consommation d'antipsychotiques est la plus élevée chez les hommes seuls sans enfants. Mais les experts insistent : on ne peut conclure de ces données que le statut familial, qui plus est le célibat sans enfants, entraîne systématiquement des troubles de santé mentale plus conséquents. « Pour pouvoir le faire, il faudrait aller au-delà de simples données administratives en interrogeant les gens sur leur réel degré de solitude car on peut avoir le statut de célibataire et être tout de même en couple et avoir de nombreux amis. Tout comme on peut se sentir très seul au sein d'une famille avec enfants », explique Vincent Lorant. Les experts des

Mutualités Libres pointent aussi le fait que la maladie mentale elle-même peut provoquer l'isolement social, qui est parfois même souhaité. « Il ne s'agit pas d'inciter à chercher un partenaire ou à avoir des enfants. La réalité est bien plus complexe : le contexte familial et la santé mentale s'influencent mutuellement. Cette étude montre surtout que pour améliorer le bien-être mental, il faut aussi intégrer une quantité suffisante d'interactions sociales de qualité », souligne Thomas Otte, expert auprès des Mutualités Libres.

Et pour établir ces relations sociales, les enfants sont souvent des « ponts » importants : « Les parents les conduisent à l'école, au sport, chez le médecin... autant de lieux où ils peuvent eux-mêmes interagir avec

d'autres adultes voire créer de vrais liens », ajoute Vincent Lorant.

« Les enfants sont en cela, des passerelles relationnelles importantes. » Pour le sociologue, la santé sociale est un déterminant important du bien-être psychique. Les amis, la famille, les voisins, les enfants mais aussi parfois le besoin de solitude en sont des vecteurs mais ils sont propres à chacun. Les Mutualités appellent les politiques à mieux en tenir compte dans la lutte contre les troubles de santé mentale, notamment en prêtant davantage attention aux personnes seules et en renforçant les mesures favorisant le

contact social (sport, culture, loisirs...). Mal mesuré, l'impact du lien social sur la santé publique – et ses finances – pourrait être bien plus important qu'imaginé.

*On voit clairement que le statut de personne isolée et/ou sans enfants est un facteur de risque en termes de santé mentale tout comme le genre*

**Ludo Vandenthoren**  
Expert scientifique



# Crise énergétique : à qui vont profiter les aides de l'Arizona ?

DÉCODAGE

BERNARD DEMONTY

BENOÎT JULY

BERNARD PADOAN

On va atterrir. » Vers 23 h 30, mardi soir, un vice-Premier annonçait ce qu'on n'attendait presque plus, ou pas si tôt : un accord du gouvernement Arizona sur le soutien à la facture d'énergie. La fin d'une négociation étonnamment complexe au vu des mesures annoncées, qui a démarré il y a presque un mois, et fut marquée par un refus catégorique de la N-VA de mobiliser des fonds importants et par une menace du MR de bloquer tous les dossiers du gouvernement.

Finalement, entre la volonté de la N-VA de ne pas lâcher plus de 20 millions sur trois mois, et celle du MR d'en obtenir 50 par mois, une enveloppe d'un peu plus de 26 millions par mois sera consacrée à des aides, sans certitude que tous les fonds seront dépensés, vu la grande volatilité des prix. Décryptage de l'accord.

nu de reporter au 1<sup>er</sup> août l'entrée en vigueur de l'augmentation des accises sur le gaz et sur le mazout, prévue dans le cadre du *tax shift* - la baisse concomitante des accises sur l'électricité est pareillement décalée.

L'étroitesse de l'enveloppe disponible - correspondant en principe aux recettes supplémentaires de la TVA sur les carburants - explique également que les aides soient réservées en priorité à des publics cibles bien définis : travailleurs qui utilisent leur voiture pour se rendre au travail et ménages en situation précaire qui se chauffent aux combustibles fossiles. Les mesures sont en outre « temporaires » et prendront fin « automatiquement » pour prévenir tout dérapage budgétaire. Pourrait-on aller chercher de l'argent ailleurs, par exemple dans les « surprofits » des compagnies pétrolières ? La Belgique ne s'avancera pas seule sur cette voie et attendra une décision européenne, pour laquelle le Premier ministre est chargé de plaider auprès de ses collègues chefs d'État et de gouvernement de l'UE.

Indemnités kilométriques, retour du télétravail... le gouvernement s'est accordé sur un (mince) paquet d'aides pour un total de 80 millions d'euros sur trois mois. Mais les mesures ne profiteront pas à tout le monde. Quatre questions pour comprendre.

1

## Pourquoi n'y a-t-il pas de baisse des carburants ?

On le savait : pas question pour le gouvernement belge avec des mesures de soutien « hélicoptère ». L'État n'a pas d'argent, a maintes fois répété le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA). On ne trouve donc pas de baisse généralisée de la fiscalité sur les carburants (type « cliquet inversé »), comme c'est le cas dans d'autres pays européens, dans le plan de l'Arizona.

Mais l'exécutif fédéral rappelle que le mécanisme d'indexation automatique des salaires et des allocations sociales offre une « protection automatique du pouvoir d'achat unique en Europe, étant donné qu'il couvre à la fois l'électricité et les frais de chauffage ». Le gouvernement prévoit cependant un petit « bonus » : il a conve-

2

## Comment les salariés vont-ils être soutenus ?

Pour les salariés, les mesures décidées par le gouvernement passeront par leurs employeurs. Deux formes d'intervention sont visées : le remboursement des frais professionnels exposés pour le compte de l'employeur, et l'intervention patronale dans les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Ne sont donc pas visées dans ce cadre les voitures de société (les salariés qui en bénéficient ne sont pas frappés par la hausse des prix des carburants), mais pas davantage les déplacements en transports en commun ou à vélo, notamment.

Dans le premier cas, le travailleur peut bénéficier d'un remboursement pour les déplacements qu'il effectue avec son véhicule privé dans le cadre de son travail (pour un rendez-vous,

une formation, par exemple). Ce remboursement prend la forme d'une indemnité kilométrique, qui est exonérée d'impôts et de cotisations sociales car n'étant pas une rémunération, et s'élève aujourd'hui à environ 0,43 euro/kilomètre. L'idée du gouvernement est de modifier (provisoirement, pour trois mois) le mode de calcul de cette indemnité afin qu'elle soit augmentée en tenant compte des évolutions récentes du prix du carburant. Un montant de 5 millions d'euros est prévu à cet effet.

Dans le second cas, à savoir l'intervention patronale dans les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, il s'agit d'une rémunération qui est soumise aux cotisations sociales et à l'impôt, avec cependant une exonération de 500 euros (par an) dans le chef

du bénéficiaire. L'idée du gouvernement est d'autoriser temporairement une augmentation de 10 centimes maximum par kilomètre, qui serait exonérée d'impôt (pour le bénéficiaire) et pour l'octroi de laquelle l'employeur bénéficierait d'un crédit d'impôt. Un salarié qui, par exemple, bénéficiait d'une indemnité de 600 euros par an ne serait pas imposé pour l'augmentation qui excéderait le plafond exonéré de 500 euros. Une enveloppe de 60 millions sur trois mois est prévue dans ce cadre.

« Il ne faut pas se réjouir trop vite, car tous les employeurs ne prévoient pas cette intervention », relativise Isabelle Caluwaerts, experte juridique chez Partena Professional. « Elle est parfois imposée au niveau sectoriel, mais pas toujours, et quand elle ne

l'est pas, il revient à l'employeur de décider de l'octroyer, ou pas. Et dans le cas présent, il lui reviendra également de décider de l'augmenter... ou pas. » Laura Couchard, son homologue chez Acerta, estime dès lors que le nombre potentiel de bénéficiaires n'est probablement pas si élevé qu'on le pense et qu'il y aura en tout cas des déçus. Le gouvernement refile en quelque sorte la patate chaude aux employeurs, et « il n'est pas dit qu'ils vont se précipiter pour modifier une mesure qui n'aura un effet que sur une durée aussi courte ».

**3**  
**Les indépendants sont-ils oubliés ?**  
Contrairement à d'autres pays, où cer-

taines professions directement exposées à la flambée des prix de l'énergie bénéficient d'aides directes, les indépendants belges devront se contenter de peu. A savoir, principalement, des « facilités de paiement » et une « exonération des cotisations sociales », selon les modalités d'une circulaire encore à rédiger. Un report d'un an du paiement des cotisations sociales relatives au premier trimestre 2026 est aussi envisagé afin de soulager provisoirement une trésorerie éventuellement éprouvée.

Les agriculteurs pourront quant à eux bénéficier de mesures plus ciblées, sous la forme de déductibilités fiscales spécifiques, d'étalement ou de report de cotisations sociales.

## 4

### **Quelle aide pour les ménages vulnérables ?**

L'aide aux publics vulnérables passera par un renforcement des enveloppes octroyées au Fonds social chauffage (aussi appelé « Fonds Mazout ») et au Fonds Gaz et Electricité. Le gouvernement a indiqué qu'il débloquera une enveloppe unique de 15 millions d'euros, qui sera répartie « à parts égales » entre les deux fonds. Un monitoring sera mis en place pour surveiller la situation.

Le Fonds social chauffage octroie une aide financière aux personnes qui se chauffent au mazout, au gaz propane ou au pétrole lampant. Actuellement, il dispose d'une enveloppe d'environ 30 millions d'euros – en ce com-

pris un solde de 7 millions reporté de l'an dernier. Les aides sont octroyées à trois catégories de ménages : aux bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé (les « BIM »), aux familles et aux personnes isolées dont le revenu annuel brut ne dépasse pas un certain plafond (25.311 euros par ménage augmenté de 4.683 euros par personne à charge), et les personnes en situation de surendettement (médiation de dettes ou règlement collectif de dettes).

Toutes ces personnes peuvent demander une intervention du Fonds social chauffage après avoir acheté du combustible en s'adressant au CPAS de leur commune – l'attribution n'est pas automatique. Ils bénéficieront alors d'une aide de 14 à 20 centimes par litre de mazout pour un maximum de 1.500 litres, soit une allocation maximale de 210 à 300 euros. La manière dont sera utilisée l'enveloppe supplémentaire doit cependant encore être affinée.

De son côté, le Fonds Gaz et Electricité sert à financer l'action des CPAS. Son enveloppe pour 2026 monte à 74 millions d'euros. Un montant qui est affecté aux CPAS pour recruter le personnel qui accompagne les ménages ou les personnes isolées qui ont des difficultés à payer leurs notes de gaz ou d'électricité, pour prendre des mesures de politique sociale préventive et surtout pour octroyer une aide financière aux personnes dont la situation d'endettement (ou de risque d'endettement) est telle qu'ils ne sont plus capables d'acquitter leurs factures. Lors de la crise énergétique, le Fonds Gaz et Electricité avait déjà été renforcé à trois reprises (16 millions d'euros en 2022, 37 millions en 2023 et 20 millions en 2024).

B.P.

Outre le budget de 80 millions d'euros affecté à des mesures de soutien de certaines catégories de consommateurs, le gouvernement fédéral a également détaillé un « plan » visant à renforcer à la fois la production d'énergie en Belgique et à réduire la demande, dans une approche globale destinée à améliorer la sécurité d'approvisionnement et à limiter la dépendance aux énergies fossiles.

Dans un contexte de raréfaction de l'offre – à cause de la fermeture du détroit d'Ormuz, le marché mondial est privé de 20 % de la production de produits pétroliers et de gaz naturel liquéfié –, le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA), a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de faire baisser la consommation pour pousser les prix à la baisse. En dépit de cette profession de foi – qui justifiait le refus du Premier de mettre en place des mesures indifférenciées de baisse des prix des carburants –, les partis de la majorité n'ont pourtant pas réussi à s'entendre sur des mesures obligatoires, mais uniquement volontaires, et dont l'impact sur les finances publiques se devait d'être nul.



Le gouvernement mise entre autres sur des changements volontaires de comportement en matière de mobilité. © BELGA.

Cela commencera par une campagne de sensibilisation à une consommation « plus rationnelle » de l'énergie. Elle encouragera notamment le télétravail lorsque cela est possible, sans caractère obligatoire afin d'éviter les effets d'exclusion. Le gouvernement mise aussi sur des changements de comportement en matière de mobilité. Le développement du covoiturage et la promotion de l'écoconduite pourraient permettre, selon les estimations, de réduire de 5 à 8 % la consommation de produits pétroliers, sans coût budgétaire donc ni mesures de sanction. Par contre, pas question de limiter la vitesse sur les (auto-)routes belges, comme certains le demandaient. La mesure n'a visiblement pas fait l'unanimité. Le report vers les transports publics est par contre « encouragé », avec un potentiel de réduction de 1 à 3 % de la consommation de carburant des voitures particulières. Mais comment le gouvernement va-t-il pousser davantage d'automobilistes vers les trains et les bus ? A cette heure, on n'en sait rien.

Une autre campagne de communication fera en outre la promotion du comparateur de prix du régulateur fédéral (le Creg Scan) afin d'inciter les

ménages à souscrire des contrats de fourniture d'énergie moins chers. L'objectif est d'influencer les choix des consommateurs grâce à une meilleure information. Enfin, les pouvoirs publics entendent montrer l'exemple en adaptant la consommation énergétique des bâtiments publics, notamment en limitant l'usage du chauffage et de la climatisation.

#### Côté production

A côté des incitations à moins consommer, l'exécutif entend accélérer le développement de la production locale d'énergie, à commencer par l'éolien *offshore*. Le lancement de l'appel d'offres pour le premier parc (700 MW) de la future zone Princesse Elisabeth en mer du Nord est annoncé « dès que possible », tandis que les travaux se poursuivent pour le deuxième lot (1.400 MW). On notera que le gouvernement a pris le soin de préciser que cet appel d'offres sera lancé au plus tard 30 jours après l'obtention par le gestionnaire du réseau électrique haute tension Elia « du permis d'environnement pour la Boucle du Hainaut ». Une façon pour le fédéral de remettre un coup de pression sur le gouvernement wallon, et particulière-

ment le ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés), qui doit en principe trancher d'ici l'été sur le tracé de la nouvelle ligne haute tension qui traversera la province du Hainaut.

Le (re)développement du parc nucléaire belge constitue un autre pilier de la stratégie du gouvernement qui assure qu'il va activer tous les leviers « législatifs et réglementaires nécessaires (...) dans le but de préserver, prolonger et développer au maximum la capacité nucléaire, avec l'objectif de réduire structurellement la dépendance au gaz ». A cette fin, le ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR), va mettre en place un groupe de travail dit « Nepio » (pour *Nuclear Energy Programme Implementing Organization*), une méthode conseillée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour démarrer un programme nucléaire. Des informations préalables au « kern » de ce mardi faisaient état d'une « feuille de route » qui serait présentée d'ici le 21 juillet, mais cette date n'est pas officiellement confirmée.

# Saut d'index : patrons et syndicats offrent une alternative au gouvernement

Le « Groupe des Dix » propose de répercuter les coûts du gaz et de l'électricité dans le calcul de l'inflation par une moyenne annuelle plutôt que lors d'un calcul mensuel. Une proposition qui sera examinée en conseil des ministres restreint.

**PASCAL LORENT  
(AVEC BERNARD DEMONTY)**

C'est un signal et une main tendue au gouvernement. Réunis au sein du Groupe des Dix (G10), patrons et syndicats se sont accordés pour rejeter l'index plafonné que l'Arizona doit encore faire voter dans sa loi-programme. Mais ils ne se sont pas contentés de dire une nouvelle fois tout le mal qu'ils pensent de cette mesure. Les représentants des employeurs et des travailleurs avancent également une alternative.

Pour rappel, le gouvernement a décidé, dans le cadre de ses économies budgétaires, que les deux prochaines indexations des salaires seraient plafonnées à 4.000 euros bruts pour les salaires et 2.000 euros bruts pour les pensions et les allocations sociales. La moitié de la « non-indexation » devrait en outre être versée par les employeurs à l'Etat, en guise de solidarité. Une mesure peu au goût des syndicats, qui y voient une perte salariale qui va se perpétuer tout au long de la carrière des salariés, et des patrons qui devront

s'acquitter cotisation spéciale de modulation salariale et la cotisation de modulation salariale consolidée durant le reste de la carrière de leur personnel. Sans parler du côté « usine à gaz » administrative pour les secrétariats sociaux.

## **Accueil favorable**

Une opposition unanime des interlocuteurs sociaux qui les a poussés à réfléchir à une autre voie. Il s'agirait de revoir la manière de répercuter dans le calcul de l'index les fluctuations des prix du gaz et de l'électricité. Actuellement, celles-ci sont intégrées chaque mois ; la nouvelle méthode consisterait à annualiser (moyenne mobile sur douze mois) leur impact dans le calcul de l'inflation. Ils demandent également que l'on tienne compte non seulement des nouveaux contrats énergétiques (fixes ou variables) mais également de ceux en cours. Ce mode de calcul s'appliquerait aux employeurs et travailleurs du secteur privé. Il « permet une mesure plus correcte de l'inflation et davantage de stabilité macroécono-

mique », assurent les organisations patronales et syndicales.

Du côté du gouvernement fédéral, le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), « prend acte de l'accord » au sein du Groupe des Dix, tout en estimant « que c'est toujours une bonne chose que les partenaires sociaux se mettent d'accord ». Le ministre précise que les propositions des partenaires sociaux « seront transmises au Bureau fédéral du Plan et à l'ONSS afin d'en évaluer précisément les impacts économiques, budgétaires et sociaux. » « Sur cette base, le kern (comité ministériel restreint, NDLR) prendra position sur les suites à réserver à ce dossier. » Et du côté du MR, on réservait hier un accueil plutôt favorable à cette proposition.

Rappelons que la proposition actuelle a déjà été renvoyée deux fois par l'opposition (sauf Anders et Défi) au Conseil d'Etat pour éviter son vote. Dans la majorité, certains espèrent qu'une proposition venant des partenaires sociaux bénéficiera d'un traitement plus clément de l'opposition.

## Grève chez bpost : la ministre Matz espère que la situation sera normalisée d'ici vendredi



© DOMINIQUE DUCHESNES.

La ministre des Entreprises publiques, Vanessa Matz (Les Engagés - photo), espère que la situation chez bpost en termes de travail sera normalisée dans les 48 heures, a-t-elle expliqué mercredi en commission de la Chambre.

Selon elle, depuis la semaine dernière, les centres de tri sont à nouveau opérationnels grâce à la levée des piquets de grève. Depuis ce mercredi, 70 % des bureaux sont opérationnels en Flandre ainsi que dans une bonne partie de la Wallonie. Il reste quelques « poches » dans le Hainaut et à Bruxelles.

Jeudi soir, les syndicats et la direction ont conclu un pré-accord en présence des conciliateurs sociaux, finalisé lundi. Les représentants des travailleurs ont ensuite consulté leur base, bureau par bureau, selon la ministre qui dit ne pas connaître le contenu de l'accord.

« Comme ministre de tutelle, je n'ai par ailleurs pas à connaître ni à interférer sur le contenu de cet accord puisqu'il est le résultat de la négociation sociale qui s'est tenue entre les partenaires sociaux. Mon rôle est, comme j'ai déjà pu le souligner, de mettre les parties en présence afin que le dialogue social s'exerce pleinement, ce qui fut le cas ici avec la désignation des conciliateurs sociaux », a-t-elle expliqué. La récupération de l'arriéré prendra quinze jours, d'après M<sup>me</sup> Matz.

La ministre a dit comprendre les inquiétudes des travailleurs en termes d'organisation du travail et de conciliation entre la vie professionnelle et vie privée.

« Pour celles et ceux qui ont construit leur équilibre de vie autour de leurs horaires actuels, qu'il s'agisse de la garde des enfants, de l'organisation familiale ou d'activités complémentaires, ces changements peuvent représenter une difficulté réelle. Cela devait être entendu, cela l'a été. C'est pourquoi il est important d'accompagner les personnes de manière adéquate et humaine. En même temps, il faut être honnête : bpost traverse une période de profonds changements », a-t-elle fait remarquer. « La diminution continue du volume du courrier combinée à la croissance de la distribution des colis, impose à l'entreprise d'adapter son organisation dans un environnement particulièrement concurrentiel. »

En 2024, 79 % des Belges ont effectué des achats en ligne, ce qui représente 179 millions de transactions et 17,4 milliards d'euros d'achats. BELGA

# Réduction du nombre de députés wallons : Les Engagés et l'opposition peu emballés

Les Engagés veulent se concentrer sur ce qu'il y a dans la DPR, Ecolo craint un affaiblissement de la proportionnalité démocratique, alors que le PS estime les priorités ailleurs.

---

STÉPHANE VANDE VELDE

Ce mardi, dans *Le Soir*, le député Guillaume Soupart (MR), appuyé par le ministre-président, Adrien Dolimont (MR), proposait de revoir le nombre de députés wallons et de le diminuer de 20 %. Quant au ministre-président, il ajoutait l'idée d'une circonscription régionale pour l'élection de cinq députés et de laquelle pourrait être issu le futur ministre-président. Cette proposition, pour être avalisée, doit recevoir une majorité de deux tiers (soit 50 députés).

Le partenaire de majorité, pas consulté en amont, ne s'est pas montré très motivé à l'écoute de cette proposition. « Chacun est libre de dire ce qu'il veut mais on a un accord de gouvernement et cela ne colle pas à ce qu'il y a dedans », entendait-on du côté des Engagés qui estiment que « la DPR est déjà assez lourde et qu'il fallait réaliser cette DPR avant d'avancer sur d'autres réformes ». Enfin, dernier point d'attention : la perte d'influence des zones rurales. « Plus on réduit le nombre de députés, plus on a une forme de surreprésentation des grandes villes par rapport aux zones rurales. »

## Du côté de l'opposition

Dans l'opposition, dont une partie des voix sera nécessaire pour obtenir les deux tiers, on ne fait pas preuve de plus d'empressement. « Nous n'avons pas de position arrêtée sur le nombre de parlementaires mais il faut voir cette proposition comme un affaiblissement de la proportionnalité démocratique », explique Stéphane Hazée, chef de file Ecolo, qui rappelle que « si le but est économique, il y a une proposition de décret toute prête que nous avons faite en mai 2025 et qui demande la suppression des frais forfaitaires des députés, qui aboutirait à une économie de 3 millions d'euros. C'est une solution plus rapide, plus nette et plus claire ». Quant à la circonscription régionale, « elle est intéressante pour renforcer la vision régionale wallonne mais avec cinq élus, elle relève plus du gadget et de l'ornement que de la création d'une dynamique politique ». Du côté du PS, on estime « qu'à ce stade, il ne s'agit manifestement pas d'une réforme structurée ni d'un projet prévu dans la DPR. Sur le fond, le PS n'est fermé à aucune discussion mais une réforme de cette ampleur ne peut pas se faire par déclaration isolée ou effet d'annonce. Les priorités de Wallons sont aujourd'hui ailleurs. Ce type de sortie ressemble surtout à une diversion ». Enfin, le PTB attend « un texte » avant de se prononcer et estime que la « priorité pour faire des économies, c'est de diminuer les rémunérations des ministres et des députés ».

Sur les places de certains coins de Wallonie, la balle pelote perpétue un art de vivre antérieur au sport de masse et ambitionne désormais la reconnaissance mondiale : la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de déposer une candidature auprès de l'Unesco au titre de patrimoine culturel immatériel.

#### REPORTAGE

AZAD YAGIRIAN (ST)

Il y a quelques semaines, la Fédération Wallonie-Bruxelles a officiellement déposé auprès de l'Unesco un dossier de candidature pour inscrire la balle pelote sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La décision ne sera connue qu'à la fin 2027.

Place d'Isières à Ath, le 18 avril en fin d'après-midi. Ce qui compte, c'est la lutte. Et oui, on dit bien lutte, pas match ! Ce détail de langage n'est pas anodin. Benoit Goffin, conservateur du musée du jeu de balle à Ath, y revient plusieurs fois. « Ça montre que l'on est dans une autre dimension que le pur sport standardisé. » Les cloches de l'église sonnent au milieu des clameurs. Tout autour, des spectateurs assis sur des chaises ou des murets lancent des encouragements mêlés de wallon. « Tu l'as, Tanguy ! », « Donnez ène payèle à c'l'ome-là ! », littéralement traduit par « Donnez une poêle à cet homme-là », une expression utilisée ici pour encourager ou taquiner un joueur qui a manqué sa frappe. Les volets des maisons riveraines sont baissés. Non par discrétion, mais par volonté de coexister avec le jeu. « Les maisons que vous voyez ici tout autour, ont été dessinées en fonction de la vocation première de la place, à savoir le jeu de balles. »

Ce rapport singulier entre le jeu et son lieu se retrouve jusque dans ses règles. Claude Salmon, secrétaire de la

société de jeu de balle de Senzeilles, complète depuis le bord du terrain : « C'est probablement un des seuls sports où le règlement s'adapte au lieu, et non l'inverse. Concrètement, si une maison empiète sur l'espace de jeu, on trace directement une ligne sur sa façade pour matérialiser la limite du terrain. Le ballodrome épouse les contraintes du village. La balle pelote est héritière du jeu de paume médiéval, le sport le plus ancien pratiqué en Belgique », précise-t-il. La saison court d'avril à septembre, dans les rues et sur les places, en plein air, sans infrastructure particulière.

#### Des gants taillés main, des vedettes à l'échelle locale

Sur la place, les joueurs s'échauffent. William et Devan, frères âgés de 26 et 28 ans, sont sur le terrain. « Celui qui gratte la balle là-bas, c'est Devan. Son frère, c'est celui qui a ses mains sur les hanches. Vous voyez ? » Christine regarde ses enfants depuis sa chaise installée en bordure. Fabrice, le père, raconte : « On avait un but ultime en tant que parents, c'est qu'ils gagnent un titre. Ce qu'ils ont fait l'année passée. » Les deux garçons jouent depuis l'âge de 5 ans environ. Christine ajoute en riant : « William a déjà un fils qui a 1 an, et il lui a fabriqué un gant. Il le réclame sans arrêt et ne le lâche plus. C'est drôle ! » Le gant des joueurs, justement.

« C'est William, lui-même, qui s'occupe de les confectionner. Chaque gant est minutieusement fait en fonction de ta main, de tes goûts. Chaque joueur a ses demandes et ses particularités », précise Benoit Goffin. Le poids des gants est réglementé, mais leur forme reste personnalisée. Cet artisanat représente à lui seul une forme de transmission de gestes techniques de génération en génération. Car c'est bien la transmission qui est au cœur de la candidature. Pas

seulement sportive, mais sociale et familiale. « Ces garçons-là ont vu leur père, leur grand-père y jouer », lance le conservateur du musée. Trois générations donc, sur le même terrain. Un joueur, Vincent, âgé de 36 ans, confirme : « C'est convivial. Certes, il y a de la combativité, comme dans beaucoup de sports, mais en dehors du jeu, ça permet surtout d'entretenir de belles relations. »

Cette dimension sociale dépasse parfois le simple cadre du sport. Fabrice, lui, insiste sur ce que représente le jeu dans certains villages. « Dans certains endroits où il n'y a ni café ni magasin, ce jeu représente la seule activité. » Sa femme renchérit sur la dimension presque mythologique que prennent les grands joueurs aux yeux des plus jeunes : « Les jeunes repèrent les grands noms et les admirent un peu comme des stars. Quand ils les croisent, c'est avec énormément de respect. »

#### Ni révolution, ni vitrine de musée

Jusqu'où peut-on alors moderniser sans trahir ? Benoit Goffin répond sans hésitation. « On peut avoir des évolutions de matériel, d'équipement. La tenue, par exemple, a changé. Depuis quatre ou cinq ans, on est passé du pantalon long traditionnel au short. Des sponsors ont fait leur apparition sur les maillots. Mais changer les règles, changer le vocabulaire, dénaturer la balle pelote pour la

mettre à l'air du temps, là, on va trop loin. » Et d'ajouter : « Un patrimoine qui refuserait d'évoluer, finirait simplement dans les vitrines d'un musée mais l'évolution doit être consentie par la communauté : les joueurs, les spectateurs, les bénévoles. Ce n'est pas quelque chose qu'on impose. »

C'est dans cet esprit que les mesures de sauvegarde incluses dans le dossier ont été conçues. Valises pédagogiques dans les écoles situées à proximité des sociétés de jeu de balle, stages d'initia-

*Un patrimoine qui refuserait d'évoluer, finirait simplement dans les vitrines d'un musée mais l'évolution doit être consentie par la communauté*

**Benoit Goffin**

Conservateur du musée du Jeu de Balle à Ath

”



« Ce serait une belle reconnaissance » : la balle pelote wallonne candidate à l'Unesco



## Mode d'emploi

Long d'une soixantaine de mètres, voire davantage selon la place disponible, le terrain se divise en deux zones délimitées par des lignes blanches et quatre perches plantées aux angles : le petit jeu et le grand jeu. Pas de stade, pas de vestiaires : le ballodrome, c'est la place du village, avec ses pavés inégaux, ses façades en coin et ses imprévus intégrés au règlement. De chaque côté, cinq joueurs se font face. Entre eux, une petite balle en cuir, la pelote, frappée à la paume, protégée par un gant taillé sur mesure pour chaque joueur, cousu à la main, ajusté au millimètre.

Les deux équipes s'affrontent sur un terrain allongé. Un joueur met la balle en jeu puis les équipes se la renvoient à tour de rôle en la frappant à la main jusqu'à ce qu'une équipe ne puisse plus la renvoyer correctement, l'envoie hors limites ou commette une faute. Le principe, ce n'est donc pas de garder la balle entre coéquipiers mais plutôt de placer la balle de manière à mettre l'adversaire en difficulté et gagner l'échange pour marquer.

AZAD YAGIRIAN (ST)

tion pendant les vacances scolaires, reconstitution ponctuelle de luttes à l'occasion de fêtes de village pour toucher les néo-ruraux qui s'installent sans connaître les traditions locales. « La féminisation de la pratique est également centrale dans le dossier. Un championnat féminin figure parmi les engagements concrets pris par la fédération. » Pour lui, l'accessibilité du jeu est l'un de ses atouts les plus forts : gratuit, praticable à tous les âges, ouvert aux garçons comme aux filles, et même accessible dans une version adaptée, la « balle pelote assise », pour des personnes à mobilité réduite, sur un terrain miniaturisé.

Reste la question des effets d'une éventuelle reconnaissance internationale. Une folklorisation du jeu pour plaire à un public plus large ? Le conservateur du musée écarte le risque. « On n'est pas dans une petite communauté de quelques dizaines de personnes sur un seul lieu. La balle pelote est pratiquée de la région de Tournai jusqu'aux confins du Namurois. C'est une très large communauté. » Vincent résume l'attente avec plus de simplicité. « On bénéficie déjà d'une certaine visibilité dans nos régions, mais ce serait une belle reconnaissance au niveau national. Cela pourrait susciter davantage d'engouement chez les jeunes. Une forme de publicité, parce qu'il n'y en a pas assez ! »

La balle pelote est héritière du jeu de paume médiéval, le sport le plus ancien pratiqué en Belgique.

© SYLVAIN CRASSET.

**La Libre** BELGIQUE

# Trop tardif et compliqué? L'opposition passe l'accord "énergie" à la moulinette

■ L'Arizona débloque 80 millions face à l'inflation des prix de l'énergie.

À peu de frais, le MR s'est offert une victoire politique. En maintenant la pression sur la majorité fédérale – et sur la N-VA en particulier – Georges-Louis Bouchez a renforcé l'image personnelle qu'il souhaite imposer: celle du défenseur du pouvoir d'achat des gens qui travaillent.

Les principaux ministres du gouvernement De Wever, réunis en kern (comité ministériel restreint), ont donc abouti à un accord dans la nuit de mardi à mercredi. Distillée durant trois mois – mai, juin, juillet – une enveloppe de 80 millions d'euros sera affectée à des mesures d'aide face à l'inflation des prix de l'énergie.

Représentant 20 millions d'euros, le plus gros morceau de ces mesures assez techniques consiste en une incitation fiscale adressée aux employeurs afin qu'ils interviennent

d'agir sur l'offre et la demande en énergie. D'une part, une campagne est annoncée pour encourager une baisse de la consommation: économies d'énergie, covoiturage, télétravail, etc. D'autre part, le kern a estimé qu'il était temps de travailler à un renforcement et une diversification de l'offre via une accélération des projets d'éolien offshore en mer du Nord et la définition d'un cadre pour un nouveau programme nucléaire belge.

Plus politiquement, les libéraux qui espéraient une enveloppe entre 50 et 100 millions d'euros se disent satisfaits. Dans les coulisses du MR, certains estiment même que les 80 millions débloqués malgré les réticences de Bart De Wever, soucieux d'assainir les finances publiques, étaient inespérés. "On aurait été content avec 60 millions", glisse malicieusement un in-

formateur MR. Jouant à fond la carte de la "droite populaire", le parti de Georges-Louis Bouchez estime avoir marqué les esprits positivement par ce combat mené au sein de l'Arizona.

Une "usine à gaz", selon Anders

L'opposition est, naturellement, d'un tout autre avis. "Après sept semaines de crise, le gouvernement de

Bart De Wever s'accorde sur des mesurées. C'est trop peu et trop tard!" a par exemple dénoncé le chef de groupe PS, Pierre-Yves Dermagne. Pour les travailleurs et les familles, la réalité d'hier reste celle d'aujourd'hui: il faut remplir la citerne et faire le plein pour aller

travailler. Avec ce système, on crée une injustice flagrante: deux travailleurs avec le même salaire pourront être aidés ou pas simplement en fonction de leur employeur."

David Clarinval, vice-Premier MR et ministre de l'Emploi et de l'Économie, a estimé que les souhaits des libéraux avaient été entendus.

Il n'y a pas que la gauche qui critique. Pour Frédéric De Gucht, le président d'Anders (ex-Open VLD), l'accord du gouvernement De Wever est "une nouvelle usine à gaz". "Le gouvernement rejette le problème sur les entreprises" qui sont encouragées à augmenter l'indemnité de déplacement domicile travail avec une compensation fiscale partielle à la clef. "En pratique, pour une entreprise, cela représente rapidement un surcoût de plusieurs milliers d'euros à avancer", relève le patron des libéraux flamands. Quant à la déduction fiscale, ce dernier dit ne se faire "guère d'illusions": "Essayez donc de récupérer de l'argent auprès de l'État... C'est la véritable procession d'Echternach. En tant qu'entrepreneur, je ne sais que trop bien comment cela se passe, et surtout avec quelle lenteur."

Enfin, dans le cadre l'accord sur l'énergie, la coalition Arizona a également convenu que le Premier ministre Bart De Wever défendrait, au niveau européen, une taxe sur les surprofits exceptionnels réalisés par certaines entreprises durant la crise énergétique.

F.C. (avec Belga)

d'avantage dans les frais de déplacement domicile-travail. Pour ce qui est du chauffage, les ménages vulnérables qui utilisent gaz ou mazout seront aidés à concurrence de 15 millions d'euros via les fonds existants, liés aux CPAS (Fonds social mazout et Fonds gaz et électricité).

Au passage, l'augmentation des accises sur ces produits sera reportée au 1<sup>er</sup> août. Elle aurait dû déjà entrer en vigueur, mais était jusqu'ici restée bloquée au parlement.

David Clarinval, vice-Premier MR et ministre de l'Emploi et de l'Économie, a estimé que les souhaits des libéraux avaient été entendus. *“Les principaux bénéficiaires seront les travailleurs qui utilisent leur voiture personnelle pour (aller) travailler, les personnes précarisées, les indépendants et les agriculteurs”*, a-t-il assuré dans un message publié sur les réseaux sociaux.

#### Une possible reconduction ?

Des dispositions spécifiques, sans impact budgétaire, sont en effet prévues pour soulager la trésorerie des indépendants et agriculteurs qui le souhaitent. Si les mesures ne sont a priori annoncées que pour trois mois, *“on réévaluera la situation en fonction de son évolution”*, a souligné le ministre peu après la fin du kern.

Au-delà des mesures immédiates, le gouvernement a également décidé



Bart De Wever à la Chambre, lors d'une séance plénière. Pour les libéraux flamands, dans l'opposition, l'accord "énergie" est une usine à gaz.

## Index plafonné : l'alternative du Groupe des 10

**A**u sein des interlocuteurs sociaux, l'indexation partielle (*centenindex* en néerlandais) fait l'unanimité contre elle. Cette mesure du gouvernement De Wever vise à plafonner à deux reprises, durant la législature, l'indexation des salaires et des pensions au-delà respectivement de 4 000 euros brut et 2 000 euros brut. La mesure figure dans la loi-programme mais n'a pas encore été votée en plénière à la Chambre.

Réunis au Groupe des 10, les partenaires sociaux ont mis au point une alternative au plafonnement de l'indexation des salaires, jugé *"peu transparent et administrativement trop complexe"*. La proposition, qui s'appliquerait au secteur privé, *"permet une mesure plus correcte de l'inflation et davantage de stabilité macroéconomique"*, assurent les organisations patronales et syndicales.

### Annualisation

Il s'agit notamment de répercuter d'une autre manière les hausses et les baisses des prix du gaz et de l'électricité dans l'index. Le G10 propose d'annualiser les fluctuations des prix énergétiques, actuellement mensualisées. Ils proposent aussi de tenir compte des contrats en cours, dans le cadre du calcul mensuel de l'index, et pas seulement des nouveaux contrats. En échange, les partenaires sociaux demandent que le plafonnement de l'indexation ne soit pas introduit dans le secteur privé, *"ni en 2026 ni en 2028"*. Ils souhaitent en outre que la cotisation spéciale de modération salariale et la cotisation de modération salariale consolidée ne soient pas introduites.

Reste à voir comment se positionnera le gouvernement De Wever face à cette proposition du G10. Selon le Bureau du Plan, l'indexation plafonnée devrait rapporter 1,2 milliard d'euros à l'État d'ici 2030.

Le ministre de l'Emploi indique que ces propositions seront transmises au Bureau du Plan et à l'ONSS afin d'en évaluer les impacts. *"Sur cette base, le kern prendra position sur les suites à réserver à ce dossier"*, ajoute David Clarinval (MR). Toujours au MR, il se dit que le président est enthousiaste à l'égard de l'alternative proposée par les partenaires sociaux. En ira-t-il de même chez les autres partenaires de gouvernement ?

L.G., avec F.C.

# Sur le trajet entre le domicile et le travail, la voiture reste incontournable

**A**u-delà de la récente décision conclue au forceps par le gouvernement fédéral pour soutenir (un peu) les travailleurs (voir ci-contre) face à l'envolée des prix de l'énergie, un rapport du Conseil central de l'économie (CCE) que *La Libre* a pu se procurer, met en lumière une réalité plus profonde: en Belgique, la voiture reste le mode de transport dominant, soutenu par des mécanismes d'indemnisation largement répandus, mais aussi par des contraintes structurelles difficiles à contourner.

## Majorité écrasante pour la voiture

Premier constat: plus de 95% des travailleurs du secteur privé bénéficient d'une intervention financière pour leurs trajets en voiture. Ce soutien massif contribue à ancrer durablement l'usage du véhicule individuel dans les habitudes de déplacement. Les mesures décidées par le kern, qui visent notamment à encourager les employeurs à augmenter les indemnités kilométriques via des incitants fiscaux prolongent cette logique.

Ce modèle de mobilité centré sur la voiture repose toutefois sur des bases hétérogènes. Les modalités de remboursement des déplacements varient fortement selon les secteurs, entre forfaits, indemnités kilométriques ou calculs indexés sur... le prix d'un abonnement de train. Dans les conventions collectives des 124 secteurs d'activité analysés par le CCE, 4 d'entre eux prévoient une indemnité indépendante de la distance domicile-travail, telle qu'un montant forfaitaire par jour travaillé; 5 prévoient une indemnité kilométrique (plus la distance domicile-travail est grande, plus l'indemnité est élevée); 96 prévoient une indemnité qui augmente avec la distance domicile-travail, mais prennent comme base de calcul le prix d'un billet de train pour cette distance et 19 prévoient une indemnité qui augmente avec la distance domicile-travail, mais sans base de référence.

À cette diversité s'ajoutent des conditions variables – distances minimales, plafonds ou critères salariaux – qui rendent l'ensemble peu lisible et inégalitaire.

## Le territoire, mal desservi

Mais au-delà des mécanismes financiers, le rapport du CCE insiste sur un facteur déterminant: de nom-

breuses zones d'emploi restent difficilement accessibles autrement qu'en voiture. La dispersion de l'habitat, la localisation de certaines entreprises en périphérie et l'inadéquation des transports publics contribuent à rendre l'usage de la voiture incontournable.

Cette dépendance a aussi une dimension sociale. De nombreux demandeurs d'emploi ne disposent ni de véhicule ni de permis de conduire, alors même que de nombreuses offres exigent cette condition. Dans ce contexte, la mobilité devient un facteur d'exclusion du marché du travail.

## Les solutions sur la table

Face à ces constats, le rapport explore plusieurs alternatives. Le télétravail, désormais pratiqué par près d'un tiers des travailleurs, permet de réduire une partie des déplacements. Les transports en commun, le vélo – en forte progression – ou encore le covoiturage offrent des pistes complémentaires, mais aucune ne s'impose seule comme une réponse globale.

La clé réside dès lors dans la combinaison de solutions. Multimodalité, meilleure articulation entre train, vélo et transports partagés, ou encore organisation de navettes collectives: autant de leviers évoqués, souvent à l'initiative des entreprises elles-mêmes. Car les employeurs apparaissent comme des acteurs centraux de cette transition, à travers leurs politiques de mobilité, leurs incitations financières ou l'organisation du travail.

Reste que les obstacles sont nombreux. Contraintes budgétaires, manque d'infrastructures, rigidité des réseaux de transport ou encore habitudes bien ancrées freinent les évolutions. Le rapport met par ailleurs en évidence une contradiction de fond: comment concilier l'urgence sociale – soutenir immédiatement le pouvoir d'achat – avec les objectifs environnementaux de réduction de l'usage de la voiture?

En filigrane, une conclusion s'impose: la transformation des déplacements domicile-travail ne pourra être que progressive. Elle suppose non seulement de repenser les incitants financiers, mais aussi d'agir sur l'aménagement du territoire, l'organisation du travail et les comportements, conclut le CCE.

François Mathieu

Beaucoup de zones d'emploi restent difficilement accessibles sans voiture.

# Le PTB et Les Engagés demandent un registre des dépenses de consultance en Wallonie. La réponse est non

■ Pour Adrien Dolimont, les chiffres sont disponibles. Pour le PTB, le total de 400 millions n'a pas été confirmé.

Les marchés publics de consultance, ce recours régulier à des cabinets spécialisés pour accompagner la décision politique, sont importants en Wallonie. Que ce soit pour l'administration, les organismes parapublics comme le Forem, ou encore les cabinets ministériels.

L'opposition s'informe d'ailleurs de manière régulière sur les montants dépensés en la matière. Et il n'est pas toujours simple d'obtenir des réponses

Ce fut encore le cas en début de semaine au Parlement wallon, puisque le chef de groupe PTB, Germain Mugemangango a interpellé le ministre-Président Adrien Dolimont (MR) sur cette question – précisons que le ministre-Président actuellement en mission au Canada a été remplacé par le ministre Jeholet (MR).

Après avoir interrogé les ministres par écrit et obtenu deux réponses, l'élu communaliste a donc remis le couvert, un tantinet agacé de ne pas avoir reçu des informations exhaustives. Certains ministres lui ont répondu par écrit après l'interpellation et, pour l'heure, les ministres Lescrenier, Galant, Coppieters, Jeholet et Desquesnes ont transmis un fichier reprenant différentes informations liées aux marchés de consultance. Le député n'a cependant rien reçu des cabinets Neven et Dolimont.

La demande Germain Mugemengango – appuyée en partie par un député de la majorité, Loris Resinelli (Les Engagés) – est de pouvoir vérifier si le recours à la consultance est judicieux dans tous les cas. Il rappelle que certai-

nes missions récurrentes qui font parfois l'objet d'un recours à un prestataire doivent normalement être "internalisées". Il souhaite donc, pour pouvoir s'en assurer, qu'un "système qui rassemble l'ensemble des données et de ces dépenses soit mis en place et qu'il fasse l'objet d'une publication régulière".

Le ministre-Président, Adrien Dolimont, lui a répondu par la voix de Pierre-Yves Jeholet que "le ministre-Président n'est pas favorable à la publication d'un registre qui constituerait une tâche supplémentaire pour nos administrations avec un impact en termes de ressources humaines et donc financières à ne pas sous-estimer".

## Évaluation

Néanmoins, précise-t-il encore, "mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux de la mission de consultance pour éviter des échecs, rentissants ou non, est essentiel. Tout comme il est

pertinent de mettre en place des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'impact de chaque marché de consultance. Nous devons rester attentifs à bien définir des objectifs clairs et mesurables au début de la mission de consultance et à évaluer les résultats obtenus par rapport à ces objectifs."

Germain Mugemangango considère que ce refus de mettre en place un système qui centralise toutes ces données est "inacceptable". Il précise

surtout qu'il n'a pas obtenu de réponses à sa question sur le montant total des frais de consultance en Wallonie. "Des journalistes ont mis effectivement au jour certaines estimations que j'ai citées ici – 377 millions d'euros. Certains se rappelleront que M<sup>me</sup> la Ministre Galant a même ajouté de l'argent à ces 377 millions d'euros, pour arriver à plus de 400 millions d'euros en frais de consultance".

Un chiffre qui n'a été ni confirmé ni infirmé par la réponse du ministre-Président en commission.

Germain  
Mugemangango  
précise surtout  
qu'il n'a pas obtenu  
de réponses  
à sa question sur  
le montant total des  
frais de consultance  
en Wallonie.

# Les dessous d'un "accord" à l'arraché chez bpost

■ Direction déconnectée de la base, lutte intestine entre délégués syndicaux, flexi jobs pour certains postiers, influence du PTB : les multiples facteurs, parfois moins connus, qui expliquent la longueur de la grève.

C'est un "accord" obtenu à l'arraché. La toute grande majorité du personnel de bpost a en effet fini par donner son feu vert à l'accord social conclu lundi soir entre direction et syndicats de l'entreprise publique. Mais il restait encore, ce mercredi, quelques poches de résistance. *"On va vers une reprise du travail, mais ce n'est pas de gaité de cœur. Cela reste compliqué sur certaines zones comme Bruxelles et le Hainaut. Personne n'a envie de commencer le boulot deux heures plus tard"*, nous explique Stéphane Daussaint (CSC-Transcom Poste). Mais quelles leçons retenir de ce conflit qui aura duré plus de 3 semaines ?

## 1 Quels sont les termes de l'accord ?

La direction va introduire plus de flexibilité dans les horaires, afin de mieux s'adapter à l'activité croissante de distribution de colis. C'est le point central du plan de transformation. L'idée est de commencer plus tard, avec un décalage de maximum deux heures.

Habitué à se lever tôt et à rentrer tôt à la maison, les facteurs termineront plus tard *"vers 17 h, pour la majorité des services"*. Il y aura aussi une garantie des services complets sur 5 jours à horaire fixe. L'horaire quotidien reste de 7h36 (soit 38 heures/semaine). Le principe fini/parti (le facteur peut partir dès l'instant où il a distribué tous les colis et lettres) est aussi acquis.

Les chèques repas seront majorés de 8 à 10 euros pour autant que la situation financière le permette.

## 2 Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour convaincre la base ?

L'élément le plus bloquant est ce changement d'horaire. *"À Bruxelles, c'est particulièrement compliqué"*, nous dit-on. Car ce décalage des horaires pose problème aux nombreux postiers, notamment dans la communauté allochtone, qui complètent leurs salaires par des flexi-jobs l'après-midi (par exemple en étant chauffeurs pour Uber).

Lors du conflit, certains représentants syndicaux ne se sont pas privés pour pointer du doigt le "style Chris Peeters". Ils ont reproché au CEO de ne pas prendre la mesure de la grogne.

## 3 S'agit-il d'une victoire des syndicats ?

On peut le penser. Car la plupart des demandes des syndicats ont été acceptées par la direction. Celle-ci aura attendu que la situation s'envenime et que la ministre des Entreprises publiques, Vanessa Matz (Les Engagés), demande de faire intervenir un conciliateur social pour venir avec des propositions concrètes jugées plus acceptables. De mémoire de syndicaliste, c'est la première fois que des conciliateurs sociaux sont désignés pour résoudre un conflit social dans cette entreprise publique.

Mais pour les négociateurs syndicaux, cela n'a pas pour autant été facile. Ils ont en effet été quelque peu dépassés

par la base. Et se sont heurtés à certaines poches de résistance. Avec en toile de fond “des luttes intestines entre des délégués syndicaux, qui n’hésitaient pas à chauffer le personnel en grossissant le trait”, souligne notre source. Certaines entités locales auraient aussi été infiltrées par le PTB.

Ce conflit de plus de trois semaines confirme qu’une grève spontanée est toujours difficile à maîtriser.

#### 4 Comment le retard de courrier va-t-il être résorbé ?

La direction reste très floue sur le nombre de colis et lettres en retard de livraison. Du côté syndical, on cite le chiffre de 700 000 paquets et 10 millions de lettres. Certaines sources syndicales doutent du délai de 15 jours évoqué officiellement.

#### 5 La direction est-elle fragilisée par le conflit ?

Pendant le conflit, certains représentants syndicaux ne se sont pas privés pour pointer du doigt le “style Chris Peeters”. Ils ont reproché au CEO de ne pas prendre la mesure de la grogne, ne daignant pas leur parler, jusqu’au moment où il s’est retrouvé acculé à le faire. “Il était dans une attitude ‘C’est à prendre ou à laisser’”, nous rapporte une source proche des négociateurs.

Durant les premières réunions avec les syndicats, il a donc préféré laisser Nicolas Baise, le COO (Chief Operating Officer), mener les discussions pour la direction.

Comme l’ancienne présidente du conseil d’administration, Audrey Hanard, Nicolas Baise a fait partie du “think tank” Groupe du vendredi. Cet ingénieur commercial entré chez bnode (nouveau nom de bpost) il y a 4 ans, après avoir travaillé comme consultant chez BCG, n’est pas quelqu’un qui connaît précisément le métier de postier, estime aussi une source syndicale.

## 6 Quel impact pour l’entreprise ?

L’impact financier devrait être connu lors de la présentation des prochains résultats trimestriels.

Et il est clair que l’impact sera négatif pour une entreprise dont la valorisation boursière de moins de 400 millions d’euros traduit déjà une méfiance des investisseurs. Une valorisation dérisoire, qui équivaut à un tiers du prix de l’entreprise française de logistique Staci rachetée par bpost en 2024...

Ariane van Caloen

### Dans les bureaux de poste

---

“On espère une situation normalisée dans les 48 heures”

**La distribution du courrier et des colis** restait surtout affectée à Bruxelles et en Wallonie mercredi. À Bruxelles, aucune tournée n’a eu lieu en raison d’un blocage des centres de distribution. En Wallonie, moins de 50 % des tournées devaient être assurées. À Liège, certains centres de distribution ont également fait l’objet de blocages. Il y a eu des piquets de grève dans la région du Centre, à Charleroi, Fleurus, Nivelles, La Louvière, Boussu et Binche, entre autres. En Flandre, 91 % des tournées devaient normalement être assurées. Interrogée mercredi à la Chambre, la ministre des Entreprises publiques, Vanessa Matz (Les Engagés) a indiqué que “70 % des bureaux étaient opérationnels”. Elle a aussi confirmé que l’accord signé entre les partenaires sociaux n’avait pas encore été accepté par certaines bases. “On espère que la situation sera normalisée dans 48 heures”, a-t-elle expliqué. La direction espère un accord avant le 30 avril. **AvC** (avec Belga)

# Le vélo de plus en plus utilisé pour aller au travail

■ Les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés en sont les plus grands utilisateurs.

Un nombre record de travailleurs ont bénéficié d'une indemnité vélo l'année dernière, selon une étude publiée mercredi par le groupe de services RH Acerta.

Depuis l'introduction de l'indemnité vélo obligatoire dans le secteur privé en 2023, le montant moyen de la rétribution octroyée par les employeurs a également fortement augmenté.

## Une indemnité depuis 2023

Depuis mai 2023, les travailleurs du secteur privé ont droit à une indemnité s'ils se rendent régulièrement au travail à deux roues. En trois ans, la part d'employés bénéficiant d'un tel avantage a grimpé de 15,5 % à 17,8 %, soit une hausse d'environ 15 %.

Les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés sont en particulier concernés. Près d'un jeune de moins de 25 ans sur cinq (18,6 %) pédale jusqu'au travail. "Cela peut s'expliquer par

le fait que le vélo électrique soit devenu tendance auprès des jeunes, permettant de parcourir de plus longues distances", note Acerta.

Chez les plus de 55 ans, cette proportion est encore plus élevée, et s'établit à 19,2 %.

L'indemnité moyenne payée par les employeurs a, elle aussi, fortement augmenté depuis 2023.

## Davantage de kilomètres pour aller au travail

L'année dernière, les entreprises ont accordé un montant moyen de 0,3194 euro par kilomètre parcouru, alors que cette somme s'élevait à 0,25 euro lors de l'introduction de la mesure.

En 2025, les travailleurs qui utilisaient le vélo pour leurs déplacements domicile-lieu de travail ont par ailleurs touché 58,55 euros par mois en moyenne, contre 46,40 euros en 2023.

Sur l'année complète, la moyenne s'est élevée à 702,59 euros, contre 556,79 euros il y a trois ans.

Outre l'augmentation des montants accordés par les employeurs, cette hausse peut aussi être expliquée par le fait que les travailleurs parcourent désormais davantage de kilomètres à vélo pour se rendre au travail, selon Acerta. (Belga)

## INDEMNITÉS VÉLO MOYENNES

	Indemnité vélo moyenne par travailleur		Indemnité vélo moyenne par kilomètre	% de travailleurs percevant une indemnité vélo
	Par mois	Par an		
2023	46,40 €	556,79 €	0,25 €	15,48 %
2024	56,12 €	673,49 €	0,31 €	16,39 %
2025	58,55 €	702,59 €	0,32 €	17,83 %